CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE
Du 15 au 20 MAI 2018

- Discours de la servitude volontaire Étienne de La Boétie
- Conflit SNCF : Pourquoi en est-on arrivé là ?
- La curieuse absence de la VAE dans le projet de loi « Avenir professionnel »
- Retour vers le futur : quand le capitalisme de plate-forme nous renvoie au « domestic system » préindustriel
- 1968-2018 Travail : du plein-emploi au chômage de masse
- Dette de l'Unédic : comment engraisser la finance spéculative au détriment des chômeurs, des salariés, et du service public
- Syndicalisme et inégalités aux Etats-Unis
- Le projet de loi constitutionnelle

Discours de la servitude volontaire Étienne de La Boétie

« Il n'est pas bon d'avoir plusieurs maîtres ; n'en ayons qu'un seul ; Qu'un seul soit le maître, qu'un seul soit le roi. »

Voilà ce que déclara Ulysse en public, selon Homère. S'il eût dit seulement : « Il n'est pas bon d'avoir plusieurs maîtres », c'était suffisant. Mais au lieu d'en déduire que la domination de plusieurs ne peut être bonne, puisque la puissance d'un seul, dès qu'il prend ce titre de maître, est dure et déraisonnable, il ajoute au contraire : « N'ayons qu'un seul maître... »

Il faut peut-être excuser Ulysse d'avoir tenu ce langage, qui lui servait alors pour apaiser la révolte de l'armée : je crois qu'il adaptait plutôt son discours aux circonstances qu'à la vérité. Mais à la réflexion, c'est un malheur extrême que d'être assujetti à un maître dont on ne peut jamais être assuré de la bonté, et qui a toujours le pouvoir d'être méchant quand il le voudra. Quant à obéir à plusieurs maîtres, c'est être autant de fois extrêmement malheureux. Je ne veux pas débattre ici la question tant de fois agitée, à savoir « si d'autres sortes de républiques sont meilleures que la monarchie ».

Si j'avais à la débattre, avant de chercher quel rang la monarchie doit occuper parmi les divers modes de gouverner la chose publique, je demanderais si l'on doit même lui en accorder aucun, car il est difficile de croire qu'il y ait rien de public dans ce gouvernement où tout est à un seul.

Mais réservons pour un autre temps cette question qui mériterait bien un traité à part, et qui provoquerait toutes les disputes politiques. Pour le moment, je voudrais seulement comprendre comment il se peut que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations supportent quelquefois un tyran seul qui n'a de puissance que celle qu'ils lui donnent, qui n'a pouvoir de leur nuire qu'autant qu'ils veulent bien l'endurer, et qui ne pourrait leur faire aucun mal s'ils n'aimaient mieux tout souffrir de lui que de le contredire.

Chose vraiment étonnante — et pourtant si commune qu'il faut plutôt en gémir que s'en ébahir -, de voir un million d'hommes misérablement asservis, la tête sous le joug, non qu'ils y soient contraints par une force majeure, mais parce qu'ils sont fascinés et pour ainsi dire ensorcelés par le seul nom d'un, qu'ils ne devraient pas redouter — puisqu'il est seul — ni aimer — puisqu'il est envers eux tous inhumain et cruel. Telle est pourtant la faiblesse des hommes : contraints à l'obéissance, obligés de temporiser, ils ne peuvent pas être toujours les plus forts.

Si donc une nation, contrainte par la force des armes, est soumise au pouvoir d'un seul — comme la cité d'Athènes le fut à la domination des trente tyrans —, il ne faut pas s'étonner qu'elle serve, mais bien le déplorer. Ou plutôt, ne s'en étonner ni ne s'en plaindre, mais supporter le malheur avec patience, et se réserver pour un avenir meilleur. Nous sommes ainsi faits que les devoirs communs de l'amitié absorbent une bonne part de notre vie. Il est raisonnable d'aimer la vertu, d'estimer les belles actions, d'être reconnaissants pour les bienfaits reçus, et de réduire souvent notre propre bien-être pour accroître l'honneur et l'avantage de ceux que nous aimons, et qui méritent d'être aimés.

Si donc les habitants d'un pays trouvent parmi eux un de ces hommes rares qui leur ait donné des preuves d'une grande prévoyance pour les sauvegarder, d'une grande hardiesse pour les défendre, d'une grande prudence pour les gouverner ; s'ils s'habituent à la longue à lui obéir et à se fier à lui jusqu'à lui accorder une certaine suprématie, je ne sais s'il serait sage de l'enlever de là où il faisait bien pour le placer là où il pourra faire mal ; il semble, en effet, naturel d'avoir de la bonté pour celui qui nous a procuré du bien, et de ne pas en craindre un mal.

Mais, ô grand Dieu, qu'est donc cela ? Comment appellerons-nous ce malheur ? Quel est ce vice, ce vice horrible, de voir un nombre infini d'hommes, non seulement obéir, mais servir, non pas être gouvernés, mais être tyrannisés, n'ayant ni biens, ni parents, ni enfants, ni leur vie même qui soient à eux ? De les voir souffrir les rapines, les paillardises, les cruautés, non d'une armée, non d'un camp barbare contre lesquels chacun devrait défendre son sang et sa vie, mais d'un seul !

Non d'un Hercule ou d'un Samson, mais d'un homme et souvent le plus lâche, le plus efféminé de la nation, qui n'a jamais flairé la poudre des batailles ni guère foulé le sable des tournois, qui n'est pas seulement inapte à commander aux hommes, mais encore à satisfaire la moindre femmelette ! Nommerons-nous cela lâcheté ? Appellerons-nous vils et couards ces hommes soumis ? Si deux, si trois, si quatre cèdent à un seul, c'est étrange, mais toutefois possible ; on pourrait peut-être dire avec raison : c'est faute de coeur.

Mais si cent, si mille souffrent l'oppression d'un seul, dira-ton encore qu'ils n'osent pas s'en prendre à lui, ou qu'ils ne le veulent pas, et que ce n'est pas couardise, mais plutôt mépris ou dédain ? Enfin, si l'on voit non pas cent, non pas mille hommes, mais cent pays, mille villes, un million d'hommes ne pas assaillir celui qui les traite tous comme autant de serfs et d'esclaves, comment qualifierons-nous cela ? Est-ce lâcheté ? Mais tous les vices ont des bornes qu'ils ne peuvent pas dépasser.

Deux hommes, et même dix, peuvent bien en craindre un ; mais que mille, un million, mille villes ne se défendent pas contre un seul homme, cela n'est pas couardise : elle ne va pas jusque-là, de même que la vaillance n'exige pas qu'un seul homme escalade une forteresse, attaque une armée, conquière un royaume. Quel vice monstrueux est donc celui-ci, qui ne mérite pas même le titre de couardise, qui ne trouve pas de nom assez laid, que la nature désavoue et que la langue refuse de nommer ?. ..

Qu'on mette face à face cinquante mille hommes en armes ; qu'on les range en bataille, qu'ils en viennent aux mains ; les uns, libres, combattent pour leur liberté, les autres combattent pour la leur ravir. Auxquels promettrez-vous la victoire ? Lesquels iront le plus courageusement au combat : ceux qui espèrent pour récompense le maintien de leur liberté, ou ceux qui n'attendent pour salaire des coups qu'ils donnent et qu'ils reçoivent que la servitude d'autrui ?

Les uns ont toujours devant les yeux le bonheur de leur vie passée et l'attente d'un bien-être égal pour l'avenir. Ils pensent moins à ce qu'ils endurent le temps d'une bataille qu'à ce qu'ils endureraient, vaincus, eux, leurs enfants et toute leur postérité. Les autres n'ont pour aiguillon qu'une petite pointe de convoitise qui s'émousse soudain contre le danger, et dont l'ardeur s'éteint dans le sang de leur première blessure. Aux batailles si renommées de Miltiade, de Léonidas, de Thémistocle, qui datent de deux mille ans et qui vivent encore aujourd'hui aussi fraîches dans la mémoire des livres et des hommes que si elles venaient d'être livrées hier, en Grèce, pour le bien des Grecs et pour l'exemple du monde entier, qu'est-ce qui donna à un si petit nombre de Grecs, non pas le pouvoir, mais le courage de supporter la force de tant de navires que la mer elle-même en débordait, de vaincre des nations si nombreuses que tous les soldats grecs, pris ensemble, n'auraient pas fourni assez de capitaines aux armées ennemies ?

Dans ces journces glorieuses, c'était moins la bataille des Grecs contre les Perses que la victoire de la liberté sur la domination, de l'affranchissement sur la convoitise. Ils sont vraiment extraordinaires, les récits de la vaillance que la liberté met au coeur de ceux qui la défendent ! Mais ce qui arrive, partout et tous les jours : qu'un homme seul en opprime cent mille et les prive de leur liberté, qui pourrait le croire, s'il ne faisait que l'entendre et non le voir ? Et si cela n'arrivait que dans des pays étrangers, des terres lointaines et qu'on vînt nous le raconter, qui ne croirait ce récit purement inventé ?

Or ce tyran seul, il n'est pas besoin de le combattre, ni de l'abattre. Il est défait de lui-même, pourvu que le pays ne consente point à sa servitude. Il ne s'agit pas de lui ôter quelque chose, mais de ne rien lui donner. Pas besoin que le pays se mette en peine de faire rien pour soi, pourvu qu'il ne fasse rien contre soi. Ce sont donc les peuples eux-mêmes qui se laissent, ou plutôt qui se font malmener, puisqu'ils en seraient quittes en cessant de servir. C'est le peuple qui s'asservit et qui se coupe la gorge ; qui, pouvant choisir d'être soumis ou d'être libre, repousse la liberté et prend le joug ; qui consent à son mal, ou plutôt qui le recherche...

S'il lui coûtait quelque chose pour recouvrer sa liberté, je ne l'en presserais pas ; même si ce qu'il doit avoir le plus à coeur est de rentrer dans ses droits naturels et, pour ainsi dire, de bête redevenir homme. Mais je n'attends même pas de lui une si grande hardiesse ; j'admets qu'il aime mieux je ne sais quelle assurance de vivre misérablement qu'un espoir douteux de vivre comme il l'entend. Mais quoi ! Si pour avoir la liberté il suffit de la désirer, s'il n'est besoin que d'un simple vouloir, se trouvera-t-il une nation au monde qui croie la payer trop cher en l'acquérant par un simple souhait ? Et qui regretterait sa volonté de recouvrer un bien qu'on devrait racheter au prix du sang, et dont la perte rend à tout homme d'honneur la vie amère et la mort bienfaisante ?

Certes, comme le feu d'une petite étincelle grandit et se renforce toujours, et plus il trouve de bois à brûler, plus il en dévore, mais se consume et finit par s'éteindre de lui-même quand on cesse de l'alimenter, de même, plus les tyrans pillent, plus ils exigent ; plus ils ruinent et détruisent, plus où leur fournit, plus on les sert. Ils se fortifient d'autant, deviennent de plus en plus frais et dispos pour tout anéantir et tout détruire. Mais si on ne leur fournit rien, si on ne leur obéit pas, sans les combattre, sans les frapper, ils restent nus et défaits et ne sont plus rien, de même que la branche, n'ayant plus de suc ni d'aliment à sa racine, devient sèche et morte.

Pour acquérir le bien qu'il souhaite, l'homme hardi ne redoute aucun danger, l'homme avisé n'est rebuté par aucune peine. Seuls les lâches et les engourdis ne savent ni endurer le mal, ni recouvrer le bien qu'ils se bornent à convoiter. L'énergie d'y prétendre leur est ravie par leur propre lâcheté ; il ne leur reste que le désir naturel de le posséder. Ce désir, cette volonté commune aux sages et aux imprudents, aux courageux et aux couards, leur fait souhaiter toutes les choses dont la possession les rendrait heureux et contents. il en est une seule que les hommes, je ne sais pourquoi, n'ont pas la force de désirer : c'est la liberté, bien si grand et si doux !

Dès qu'elle est perdue, tous les maux s'ensuivent, et sans elle tous les autres biens, corrompus par la servitude, perdent entièrement leur goût et leur saveur. La liberté, les hommes la dédaignent uniquement, semble-t-il, parce que s'ils la désiraient, ils l'auraient ; comme s'ils refusaient de faire cette précieuse acquisition parce qu'elle est trop aisée. Pauvres gens misérables, peuples insensés, nations opiniâtres à votre mal et aveugles à votre bien ! Vous vous laissez enlever sous vos yeux le plus beau et le plus clair de votre revenu, vous laissez piller vos champs, voler et dépouiller vos maisons des vieux meubles de vos ancêtres ! Vous vivez de telle sorte que rien n'est plus à vous.

Il semble que vous regarderiez désormais comme un grand bonheur qu'on vous laissât seulement la moitié de vos biens, de vos familles, de vos vies. Et tous ces dégâts, ces malheurs, cette ruine, ne vous viennent pas des ennemis, mais certes bien de l'ennemi, de celui-là même que vous avez fait ce qu'il est, de celui pour qui vous allez si courageusement à la guerre, et pour la grandeur duquel vous ne refusez pas de vous offrir vous-mêmes à la mort. Ce maître n'a pourtant que deux yeux, deux mains, un corps, et rien de plus que n'a le dernier des habitants du nombre infini de nos villes. Ce qu'il a de plus, ce sont les moyens que vous lui fournissez pour vous détruire.

D'où tire-t-il tous ces yeux qui vous épient, si ce n'est de vous ? Comment a-t-il tant de mains pour vous frapper, s'il ne vous les emprunte ? Les pieds dont il foule vos cités ne sont-ils pas aussi les vôtres ? A-t-il pouvoir sur vous, qui ne soit de vous-mêmes ? Comment oserait-il vous assaillir, s'il n'était d'intelligence avec vous ? Quel mal pourrait-il vous faire, si vous n'étiez les receleurs du larron qui vous pille, les complices du meurtrier qui vous tue et les traîtres de vous-mêmes ? Vous semez vos champs pour qu'il les dévaste, vous meublez et remplissez vos maisons pour fournir ses pilleries, vous élevez vos filles afin qu'il puisse assouvir sa luxure, vous nourrissez vos enfants pour qu'il en fasse des soldats dans le meilleur des cas, pour qu'il les mène à la guerre, à la boucherie, qu'il les rende ministres de ses convoitises et exécuteurs de ses vengeances.

Vous vous usez à la peine afin qu'il puisse se mignarder dans ses délices et se vautrer dans ses sales plaisirs. Vous vous affaiblissez afin qu'il soit plus fort, et qu'il vous tienne plus rudement la bride plus courte. Et de tant d'indignités que les bêtes elles-mêmes ne supporteraient pas si elles les sentaient, vous pourriez vous délivrer si vous essayiez, même pas de vous délivrer, seulement de le vouloir. Soyez résolus à ne plus servir, et vous voilà libres.

Je ne vous demande pas de le pousser, de l'ébranler, mais seulement de ne plus le soutenir, et vous le verrez, tel un grand colosse dont on a brisé la base, fondre sous son poids et se rompre. Les médecins conseillent justement de ne pas chercher à guérir les plaies incurables, et peut-être ai-je tort de vouloir ainsi exhorter un peuple qui semble avoir perdu depuis longtemps toute connaissance de son mal — ce qui montre assez que sa maladie est mortelle. Cherchons donc à comprendre, si c'est possible, comment cette opiniâtre volonté de servir s'est enracinée si profond qu'on croirait que l'amour même de la liberté n'est pas si naturel.

Il est hors de doute, je crois, que si nous vivions avec les droits que nous tenons de la nature et d'après les préceptes qu'elle nous enseigne, nous serions naturellement soumis à nos parents, sujets de la raison, sans être esclaves de personne. Chacun de nous reconnaît en soi, tout naturellement, l'impulsion de l'obéissance envers ses père et mère. Quant à savoir si la raison est en nous innée ou non — question débattue amplement par les académies et agitée par toute l'école des philosophes -, je ne pense pas errer en disant qu'il y a dans notre âme un germe naturel de raison.

Développé par les bons conseils et les bons exemples, ce germe s'épanouit en vertu, mais il avorte souvent, étouffé par les vices qui surviennent. Ce qu'il y a de clair et d'évident, que personne ne peut ignorer, c'est que la nature, ministre de Dieu, gouvernante des hommes, nous a tous créés et coulés en quelque sorte dans le même moule, pour nous montrer que nous sommes tous égaux, ou plutôt frères. Et si, dans le partage qu'elle a fait de ses dons, elle a prodigué quelques avantages de corps ou d'esprit aux uns plus qu'aux autres, elle n'a cependant pas voulu nous mettre en ce monde comme sur un champ de bataille, et n'a pas envoyé ici bas les plus forts ou les plus adroits comme des brigands armés dans une forêt pour y malmener les plus faibles.

Croyons plutôt qu'en faisant ainsi des parts plus grandes aux uns, plus petites aux autres, elle a voulu faire naître en eux l'affection fraternelle et les mettre à même de la pratiquer, puisque les uns ont la puissance de porter secours tandis que les autres ont besoin d'en recevoir. Donc, puisque cette bonne mère nous a donné à tous toute la terre pour demeure, puisqu'elle nous a tous logés dans la même maison, nous a tous formés sur le même modèle afin que chacun pût se regarder et quasiment se reconnaître dans l'autre comme dans un miroir, puisqu'elle nous a fait à tous ce beau présent de la voix et de la parole pour mieux nous rencontrer et fraterniser et pour produire, par la communication et l'échange de nos pensées, la communion de nos volontés ; puisqu'elle a cherché par tous les moyens à faire et à resserrer le noeud de notre alliance, de notre société, puisqu'elle a montré en toutes choses qu'elle ne nous voulait pas seulement unis, mais tel un seul être, comment douter alors que nous ne soyons tous naturellement libres, puisque nous sommes tous égaux ? Il ne peut entrer dans l'esprit de personne que la nature ait mis quiconque en servitude, puisqu'elle nous a tous mis en compagnie.

À vrai dire, il est bien inutile de se demander si la liberté est naturelle, puisqu'on ne peut tenir aucun être en servitude sans lui faire tort : il n'y a rien au monde de plus contraire à la nature, toute raisonnable, que l'injustice. La liberté est donc naturelle ; c'est pourquoi, à mon avis, nous ne sommes pas seulement nés avec elle, mais aussi avec la passion de la défendre. Et s'il s'en trouve par hasard qui en doutent encore — abâtardis au point de ne pas reconnaître leurs dons ni leurs passions natives -, il faut que je leur fasse l'honneur qu'ils méritent et que je hisse, pour ainsi dire, les bêtes brutes en chaire, pour leur enseigner leur nature et leur condition.

Les bêtes, Dieu me soit en aide, si les hommes veulent bien les entendre, leur crient : « Vive la liberté ! » Plusieurs d'entre elles meurent aussitôt prises. Tel le poisson qui perd la vie sitôt tiré de l'eau, elles se laissent mourir pour ne point survivre à leur liberté naturelle. Si les animaux avaient entre eux des prééminences, ils feraient de cette liberté leur noblesse. D'autres bêtes, des plus grandes aux plus petites, lorsqu'on les prend, résistent si fort des ongles, des cornes, du bec et du pied qu'elles démontrent assez quel prix elles accordent à ce qu'elles perdent. Une fois prises, elles nous donnent tant de signes flagrants de la connaissance de leur malheur qu'il est beau de les voir alors languir plutôt que vivre, et gémir sur leur bonheur perdu plutôt que de se plaire en servitude.

Que veut dire d'autre l'éléphant lorsque, s'étant défendu jusqu'au bout, sans plus d'espoir, sur le point d'être pris, il enfonce ses mâchoires et casse ses dents contre les arbres, sinon que son grand désir de demeurer libre lui donne de l'esprit et l'avise de marchander avec les chasseurs

: à voir s'il pourra s'acquitter par le prix de ses dents et si son ivoire, laissé pour rançon, rachètera sa liberté ? Nous flattons le cheval dès sa naissance pour l'habituer à servir. Nos caresses ne l'empêchent pas de mordre son frein, de ruer sous l'éperon lorsqu'on veut le dompter. Il veut témoigner par là, ce me semble, qu'il ne sert pas de son gré, mais bien sous notre contrainte. Que dire encore ? « Même les boeufs, sous le joug, geignent, et les oiseaux, en cage, se plaignent. Je l'ai dit autrefois en vers...

Ainsi donc, puisque tout être pourvu de sentiment sent le malheur de la sujétion et court après la liberté ; puisque les bêtes, même faites au service de l'homme, ne peuvent s'y soumettre qu'après avoir protesté d'un désir contraire, quelle malchance a pu dénaturer l'homme — seul vraiment né pour vivre libre — au point de lui faire perdre la souvenance de son premier état et le désir de le reprendre ? Il y a trois sortes de tyrans. Les uns règnent par l'élection du peuple, les autres par la force des armes, les derniers par succession de race. Ceux qui ont acquis le pouvoir par le droit de la guerre s'y comportent — on le sait et le dit fort justement comme en pays conquis.

Ceux qui naissent rois, en général, ne sont guère meilleurs. Nés et nourris au sein de la tyrannie, ils sucent avec le lait le naturel du tyran et ils regardent les peuples qui leur sont soumis comme leurs serfs héréditaires. Selon leur penchant dominant — avares ou prodigues —, ils usent du royaume comme de leur héritage. Quant à celui qui tient son pouvoir du peuple, il semble qu'il devrait être plus supportable ; il le serait, je crois, si dès qu'il se voit élevé au-dessus de tous les autres, flatté par je ne sais quoi qu'on appelle grandeur, il décidait de n'en plus bouger. Il considère presque toujours la puissance que le peuple lui a léguée comme devant être transmise à ses enfants. Or dès que ceux-ci ont adapté cette opinion, il est étrange de voir combien ils surpassent en toutes sortes de vices, et même en cruautés, tous les autres tyrans. Ils ne trouvent pas meilleur moyen pour assurer leur nouvelle tyrannie que de renforcer la servitude et d'écarter si bien les idées de liberté de l'esprit de leurs sujets que, pour récent qu'en soit le souvenir, il s'efface bientôt de leur mémoire.

Pour dire vrai, je vois bien entre ces tyrans quelques différences, mais de choix, je n'en vois pas : car s'ils arrivent au trône par des moyens divers, leur manière de règne est toujours à peu près la même. Ceux qui sont élus par le peuple le traitent comme un taureau à dompter, les conquérants comme leur proie, les successeurs comme un troupeau d'esclaves qui leur appartient par nature. Je poserai cette question : si par hasard il naissait aujourd'hui quelques gens tout neufs, ni accoutumés à la sujétion, ni affriandés à la liberté, ignorant jusqu'au nom de l'une et de l'autre, et qu'on leur proposât d'être sujets ou de vivre libres, quel serait leur choix ?

Sans aucun doute, ils préféreraient de beaucoup obéir à la seule raison que de servir un homme, à moins qu'ils ne soient comme ces gens d'Israël qui, sans besoin ni contrainte, se donnèrent un tyran. Je ne lis jamais leur histoire sans en éprouver un dépit extrême qui me porterait presque à être inhumain, jusqu'à me réjouir de tous les maux quu leur advinrent. Car pour que les hommes, tant qu'ils sont des hommes, se laissent assujettir, il faut de deux choses l'une : ou qu'ils y soient contraints, ou qu'ils soient trompés. Contraints par les armes étrangères comme le furent Sparte et Athènes par celles d'Alexandre, ou trompés par les factions comme le fut le gouvernement d'Athènes, tombé auparavant aux mains de Pisistrate. Ils perdent souvent leur liberté en étant trompés, mais sont moins souvent séduits par autrui qu'ils ne se trompent eux-mêmes.

Ainsi le peuple de Syracuse, capitale de la Sicile, pressé par les guerres, ne songeant qu'au danger du moment, élut Denys Premier et lui donna le commandement de l'armée. Il ne prit garde qu'il l'avait fait aussi puissant que lorsque ce malin, rentrant victorieux comme s'il eût vaincu ses concitoyens plutôt que ses ennemis, se fit d'abord capitaine, puis roi, et de roi tyran. Il est incroyable de voir comme le peuple, dès qu'il est assujetti, tombe soudain dans un si profond oubli de sa liberté qu'il lui est impossible de se réveiller pour la reconquérir : il sert si bien, et si volontiers, qu'on dirait à le voir qu'il n'a pas seulement perdu sa liberté mais bien gagné sa servitude.

Il est vrai qu'au commencement on sert contraint et vaincu par la force ; mais les successeurs servent sans regret et font volontiers ce que leurs devanciers avaient fait par contrainte. Les hommes nés sous le joug, puis nourris et élevés dans la servitude, sans regarder plus avant, se contentent de vivre comme ils sont nés et ne pensent point avoir d'autres biens ni d'autres droits que ceux qu'ils ont trouvés ; ils prennent pour leur état de nature l'état de leur naissance. Toutefois il n'est pas d'héritier, même prodigue ou nonchalant, qui ne porte un jour les yeux sur les registres de son père pour voir s'il jouit de tous les droits de sa succession et si l'on n'a rien entrepris contre lui ou contre son prédécesseur.

Mais l'habitude, qui exerce en toutes choses un si grand pouvoir sur nous, a surtout celui de nous apprendre à servir et, comme on le raconte de Mithridate, qui finit par s'habituer au poison, celui de nous apprendre à avaler le venin de la servitude sans le trouver amer. Nul doute que la nature nous dirige là où elle veut, bien ou mal lotis, mais il faut avouer qu'elle a moins de pouvoir sur nous que l'habitude. Si bon que soit le naturel, il se perd s'il n'est entretenu, et l'habitude nous forme toujours à sa manière, en dépit de la nature. Les semences de bien que la nature met en nous sont si menues, si frêles, qu'elles ne peuvent résister au moindre choc d'une habitude contraire. Elles s'entretiennent moins facilement qu'elles ne s'abâtardissent, et même dégénèrent, tels ces arbres fruitiers qui conservent les caractères de leur espèce tant qu'on les laisse venir, mais qui les perdent pour porter des fruits différents des leurs, selon la manière dont on les greffe.

Les herbes aussi ont chacune leur propriété, leur naturel, leur singularité ; pourtant la durée, les intempéries, le sol ou la main du jardinier augmentent ou diminuent de beaucoup leurs vertus. La plante qu'on a vue dans un pays n'est souvent plus reconnaissable dans un autre. Celui qui verrait les Vénitiens, une poignée de gens vivant si librement que le plus misérable d'entre eux ne voudrait pas être roi, nés et élevés de façon qu'ils ne connaissent d'autre ambition que celle d'entretenir pour le mieux leur liberté, éduqués et formés dès le berceau de telle sorte qu'ils n'échangeraient pas un brin de leur liberté pour toutes les autres félicités de la terre...

Celui, dis-je, qui verrait ces personnes-là, et qui s'en irait ensuite sur le domaine de quelque « grand seigneur », y trouvant des gens qui ne sont nés que pour le servir et qui abandonnent leur propre vie pour maintenir sa puissance, penserait-il que ces deux peuples sont de même nature ? Ou ne croirait-il pas plutôt qu'en sortant d'une cité d'hommes, il est entré dans un parc de bêtes ? On raconte que Lycurgue, le législateur de Sparte, avait nourri deux chiens, tous deux frères, tous deux allaités au même lait. L'un était engraissé à la cuisine, l'autre habitué à courir les champs au son de la trompe et du cornet. Voulant montrer aux Lacédémoniens que les hommes sont tels que la culture les a faits, il exposa les deux chiens sur la place publique et mit entre eux une soupe et un lièvre. L'un courut au plat, l'autre au lièvre. Et pourtant, dit-il, ils sont frères

! Celui-là, avec ses lois et son art politique, éduqua et forma si bien les Lacédémoniens que chacun d'eux préférait souffrir mille morts plutôt que de se soumettre à un autre maître que la loi et la raison.

Je prends plaisir à rappeler ici une anecdote concernant l'un des favoris de Xerxès, grand roi de Perse, et deux Spartiates. Lorsque Xerxès faisait ses préparatifs de guerre pour conquérir la Grèce entière, il envoya ses ambassadeurs dans plusieurs villes de ce pays pour demander de l'eau et de la terre — c'était la manière qu'avaient les Perses de sommer les villes de se rendre. Il se garda bien d'en envoyer à Sparte ni à Athènes parce que les Spartiates et les Athéniens, auxquels son père Darius en avait envoyés auparavant, les avaient jetés, les uns dans les fossés, les autres dans les puits en leur disant : « Allez-y, prenez là de l'eau et de la terre, et portez-les à votre prince. »

Ces gens ne pouvaient souffrir que, même par la moindre parole, on attentât à leur liberté. Les Spartiates reconnurent qu'en agissant de la sorte, ils avaient offensé les dieux, et surtout Talthybie, le dieu des hérault. Ils résolurent donc, pour les apaiser d'envoyer à Xerxès deux de leurs concitoyens afin que, disposant d'eux à son gré, il pût se venger sur eux du meurtre des ambassadeurs de son père. Deux Spartiates, l'un nommé Sperthiès et l'autre Bulis, s'offrirent comme victimes volontaires. Ils partirent. Arrivés au palais d'un Perse nommé Hydarnes, lieutenant du roi pour toutes les villes d'Asie qui étaient sur les côtes de la mer, celui-ci les accueillit fort honorablement, leur fit grande chère et, de fil en aiguille, leur demanda pourquoi ils rejetaient si fort l'amitié du roi. « Spartiates, dit-il, voyez par mon exemple comment le Roi sait honorer ceux qui le méritent.

Croyez que si vous étiez à son service et qu'il vous eût connus, vous seriez tous les deux gouverneurs de quelque ville grecque. » Les Lacédémoniens répondirent : « En ceci, Hydarnes, tu ne pourrais nous donner un bon conseil ; car si tu as essayé le bonheur que tu nous promets, tu ignores entièrement celui dont NOUS jouissons. Tu as éprouvé la faveur du roi, mais tu ne sais pas quel goût délicieux a la liberté. Or si tu en avais seulement goûté, tu nous conseillerais de la défendre, non seulement avec la lance et le bouclier, mais avec les dents et avec les ongles ». Seuls les Spartiates disaient vrai, mais chacun parlait ici selon l'éducation qu'il avait reçue. Car il était aussi impossible au Persan de regretter la liberté dont il n'avait jamais joui qu'aux Lacédémoniens, qui l'avaient savourée, d'endurer l'esclavage.

Caton d'Utique, encore enfant et sous la férule de son maître, allait souvent voir le dictateur Sylla chez qui il avait ses entrées, tant à cause du rang de sa famille que de ses liens de parenté. Dans ces visites, il était toujours accompagné de son précepteur, comme c'était l'usage à Rome pour les enfants des nobles. Il vit un jour que dans l'hôtel même de Sylla, en sa présence ou par son commandement, on emprisonnait les uns, on condamnait les autres ; l'un était banni, l'autre étranglé. L'un demandait la confiscation des biens d'un citoyen, l'autre sa tête. En somme, tout s'y passait non comme chez un magistrat de la cité, mais comme chez un tyran du peuple ; c'était moins le sanctuaire de la justice qu'une caverne de tyrannie.

Ce jeune garcon dit à son précepteur : « Que ne me donnez-vous un poignard ? Je le cacherai sous ma robe. J'entre souvent dans la chambre de Sylla avant qu'il ne soit levé... J'ai le bras assez fort pour en libérer la ville. » Voilà vraiment la parole d'un Caton. Ce début d'une vie était digne de sa mort. Taisez le nom et le pays, racontez seulement le fait tel qu'il est : il parle de lui-même. On dira aussitôt : « Cet enfant était romain, né dans Rome, lorsqu'elle était libre. » Pourquoi dis-je ceci ? Je ne prétends certes pas que le pays et le sol n'y fassent rien, car partout et en tous lieux l'esclavage est amer aux hommes et la liberté leur est chère. Mais il me semble qu'on doit avoir pitié de ceux qui, en naissant, se trouvent déjà sous le joug, qu'on doit les excuser ou leur pardonner si, n'ayant pas même vu l'ombre de la liberté, et n'en ayant pas entendu parler, ils ne ressentent pas le malheur d'être esclaves.

S'il est des pays, comme le dit Homère de celui des Cimériens, où le soleil se montre tout différent qu'à nous, où après les avoir éclairés pendant six mois consécutifs, il les laisse dans l'obscurité durant les six autres mois, faut-il s'étonner que ceux qui naissent pendant cette longue nuit, s'ils n'ont point ouï parler de la clarté ni jamais vu le jour, s'accoutument aux ténèbres où ils sont nés sans désirer la lumière ? On ne regrette jamais ce qu'on n'a jamais-eu. Le chagrin ne vient qu'après le plaisir et toujours, à la connaissance du malheur, se joint le souvenir de quelque joie passée. La nature de l'homme est d'être libre et de vouloir l'être, mais il prend facilement un autre pli lorsque l'éducation le lui donne. Disons donc que, si toutes choses deviennent naturelles à l'homme lorsqu'il s'y habitue, seul reste dans sa nature celui qui ne désire que les choses simples et non altérées. Ainsi la première raison de la servitude volontaire, c'est l'habitude.

Voilà ce qui arrive aux plus braves chevaux qui d'abord mordent leur frein, et après s'en jouent, qui, regimbant naguère sous la selle, se présentent maintenant d'eux-mêmes sous le harnais et, tout fiers, se rengorgent sous l'armure. Ils disent qu'ils ont toujours été sujets, que leurs pères ont vécu ainsi. Ils pensent qu'ils sont tenus d'endurer le mal, s'en persuadent par des exemples et consolident eux-mémes, par la durée, la possession de ceux qui les tyrannisent. Mais en vérité les années ne donnent jamais le droit de mal faire.

Elles accroissent l'injure. Il s'en trouve toujours certains, mieux nés que les autres, qui sentent le poids du joug et ne peuvent se retenir de le secouer, qui ne s'apprivoisent jamais à la sujétion et qui, comme Ulysse cherchait par terre et par mer à revoir la fumée de sa maison, n'ont garde d'oublier leurs droits naturels, leurs origines, leur état premier, et s'empressent de les revendiquer en toute occasion. Ceux-là, ayant l'entendement net et l'esprit clairvoyant, ne se contentent pas, comme les ignorants, de voir ce qui est à leurs pieds sans regarder ni derrière ni devant. Ils se remémorent les choses passées pour juger le présent et prévoir l'avenir.

Ce sont eux qui, ayant d'eux-mêmes la tête-bien faite, l'ont encore affinée par l'étude et le savoir. Ceux-là, quand la liberté serait entièrement perdue et bannie de ce monde, l'imaginent et la sentent en leur esprit, et la savourent. Et la servitude les dégoûte, pour si bien qu'on l'accoutre. Le grand Turc s'est bien apercu que les livres et la pensée donnent plus que toute autre chose aux hommes le sentiment de leur dignité et la haine de la tyrannie. Je comprends que, dans son pays, il n'a guère de savants, ni n'en demande. Le zèle et la passion de ceux qui sont restés, malgré les circonstances, les dévots de la liberté, restent communément sans effet, quel que soit leur nombre, parce qu'ils ne peuvent s'entendre.

Les tyrans leur enlèvent toute liberté de faire, de parler et presque de penser, et ils demeurent isolés dans leurs rêves. Momus ne plaisantait pas trop, lorsqu'il trouvait à redire à l'homme forgé par Vulcain, en ce qu'il n'avait pas une petite fenêtre au coeur, afin qu'on pût y voir ses pensées... On dit que Brutus et Cassius, lorsqu'ils entreprirent de délivrer Rome (c'est-à-dire le monde entier), ne voulurent point que Cicéron,

ce grand zélateur du bien public, fût de la partie, jugeant son coeur trop faible pour un si haut fait. Ils croyaient bien à son vouloir, mais non à son courage.

Qui voudra se rappeler les temps passés et compulser les annales anciennes se convaincra que presque tous ceux qui, voyant leur pays malmené et en de mauvaises mains, formèrent le dessein de le délivrer, dans une intention bonne, entière et droite, en vinrent facilement à bout ; pour se manifester elle-même, la liberté vint toujours à leur aide. Harmodius, Aristogiton, Thrasybule, Brutus l'Ancien, Valerius et Dion, qui conçurent un projet si vertueux, l'exécutèrent avec bonheur. En de tels cas, le ferme vouloir garantit presque toujours le succès. Brutus le jeune et Cassius réussirent à briser la servitude ; ils périrent lorsqu'ils tentèrent de ramener la liberté, non pas misérablement — car qui oserait trouver rien de misérable ni dans leur vie ni dans leur mort ? - mais au grand dommage, pour le malheur perpétuel et pour la ruine entière de la république, laquelle, ce me semble, fut enterrée avec eux.

Les autres tentatives essayées depuis contre les empereurs romains ne furent que les conjurations de quelques ambitieux dont l'irréussite et la mauvaise fin ne sont pas à regretter, vu qu'ils ne désiraient pas renverser le trône, mais seulement ébranler la couronne, cherchant à chasser le tyran pour mieux garder la tyrannie. Quant à ceux-là, je serais bien fâché qu'ils eussent réussi, et je suis content qu'ils aient montré par leur exemple qu'il ne faut pas abuser du saint nom de la liberté pour conduire une mauvaise action. Mais pour revenir à mon sujet, que j'avais presque perdu de vue, la première raison pour laquelle les hommes servent volontairement, c'est qu'ils naissent serfs et qu'ils sont élevés comme tels.

De cette première raison découle cette autre : que, sous les tyrans, les gens deviennent aisément lâches et efféminés. Je sais gré au grand Hippocrate, père de la médecine, de l'avoir si bien remarqué dans son livre Des maladies. Cet homme avait bon coeur, et il le montra lorsque le roi de Perse voulut l'attirer près de lui à force d'offres et de grands présents ; il lui répondit franchement qu'il se ferait un cas de conscience de s'occuper à guérir les Barbares qui voulaient tuer les Grecs, et à servir par son art celui qui voulait asservir son pays. La lettre qu'il lui écrivit se trouve encore aujourd'hui dans ses autres oeuvres ; elle témoignera toujours de son courage et de sa noblesse.

Il est certain qu'avec la liberté on perd aussitôt la vaillance. Les gens soumis n'ont ni ardeur ni pugnacité au combat. Ils y vont comme ligotés et tout engourdis, s'acquittant avec peine d'une obligation. Ils ne sentent pas bouillir dans leur coeur l'ardeur de la liberté qui fait mépriser le péril et donne envie de gagner, par une belle mort auprès de ses compagnons, l'honneur et la gloire. Chez les hommes libres au contraire, c'est à l'envi, à qui mieux mieux, chacun pour tous et chacun pour soi : ils savent qu'ils recueilleront une part égale au mal de la défaite ou au bien de la victoire. Mais les gens soumis, dépourvus de courage et de vivacité, ont le coeur bas et mou et sont incapables de toute grande action. Les tyrans le savent bien. Aussi font-ils tout leur possible pour mieux les avachir.

L'historien Xénophon, l'un des plus sérieux et des plus estimés parmi les Grecs, a fait un petit livre dans lequel il fait dialoguer Simonide avec Hiéron, tyran de Syracuse, sur les misères du tyran. Ce livre est plein de leçons bonnes et graves qui ont aussi, selon moi, une grâce infinie. Plut à Dieu que tous les tyrans qui aient jamais été l'eussent placé devant eux en guise de miroir. Ils y auraient certainement reconnu leurs verrues et en auraient pris honte de leurs taches.

Ce traité parle de la peine qu'éprouvent les tyrans qui, faisant du mal à tous, sont obligés de craindre tout le monde. Il dit, entre autres choses, que les mauvais rois prennent à leur service des étrangers mercenaires parce qu'ils n'osent plus donner les armes à leurs sujets, qu'ils ont maltraités. En France même, plus encore autrefois qu'aujourd'hui, quelques bons rois ont bien eu à leur solde des troupes étrangères, mais c'était plutôt pour sauvegarder leurs propres sujets ; ils ne regardaient pas à la dépense pour épargner les hommes. C'était aussi, je crois, l'opinion du grand Scipion l'Africain, qui aimait mieux avoir sauvé la vie d'un citoyen que d'avoir défait cent ennemis. Mais ce qui est certain, c'est que le tyran ne croit jamais sa puissance assurée s'il n'est pas parvenu au point de n'avoir pour sujets que des hommes sans valeur.

On pourrait lui dire à juste titre ce que, d'après Térence,Thrason disait au maître des éléphants : r « Si brave donc vous êtes, Que vous avez charge des bêtes ? » Cette ruse des tyrans d'abêtir leurs sujets n'a jamais été plus évidente que dans la conduite de Cyrus envers les Lydiens, après qu'il se fut emparé de leur capitale et qu'il eut pris pour captif Crésus, ce roi si riche. On lui apporta la nouvelle que les habitants de Sardes s'étaient révoltés. Il les eut bientôt réduits à l'obéissance. Mais ne voulant pas saccager une aussi belle ville ni être obligé d'y tenir une armée pour la maîtriser, il s'avisa d'un expédient admirable pour s'en assurer la possession. Il y établit des bordels, des tavernes et des jeux publics, et publia une ordonnance qui obligeait les citoyens à s'y rendre. Il se trouva si bien de cette garnison que, par la suite, il n'eut plus à tirer l'épée contre les Lydiens.

Ces misérables s'amusèrent à inventer toutes sortes de jeux si bien que, de leur nom même, les Latins formèrent le mot par lequel ils désignaient ce que nous appelons passe-temps, qu'ils nommaient Ludi, par corruption de Lydi. Tous les tyrans n'ont pas déclaré aussi expressément vouloir efféminer leurs sujets ; mais de fait, ce que celui-là ordonna formellement, la plupart d'entre eux l'ont fait en cachette. Tel est le penchant naturel du peuple ignorant qui, d'ordinaire, est plus nombreux dans les villes : il est soupçonneux envers celui qui l'aime et confiant envers celui qui le trompe.

Ne croyez pas qu'il y ait nul oiseau qui se prenne mieux à la pipée, ni aucun poisson qui, pour la friandise du ver, morde plus tôt à l'hameçon que tous ces peuples qui se laissent promptement allécher à la servitude, pour la moindre douceur qu'on leur fait goûter. C'est chose merveilleuse qu'ils se laissent aller si promptement, pour peu qu'on les chatouille. Le théâtre, les jeux, les farces, les spectacles, les gladiateurs, les bêtes curieuses, les médailles, les tableaux et autres drogues de cette espèce étaient pour les peuples anciens les appâts de la servitude, le prix de leur liberté ravie, les outils de la tyrannie. Ce moyen, cette pratique, ces allèchements étaient ceux qu'employaient les anciens tyrans pour endormir leurs sujets sous le joug.

Ainsi les peuples abrutis, trouvant beaux tous ces passe-temps, amusés d'un vain plaisir qui les éblouissait, s'habituaient à servir aussi niaisement mais plus mal que les petits enfants n'apprennent à lire avec des images brillantes. Les tyrans romains renchérirent encore sur ces moyens en faisant souvent festoyer les décuries, en gorgeant comme il le fallait cette canaille qui se laisse aller plus qu'à toute autre chose au plaisir de la bouche. Ainsi, le plus éveillé d'entre eux n'aurait pas quitté son écuelle de soupe pour recouvrer la liberté de la République de Platon. Les tyrans faisaient largesse du quart de blé, du septier de vin, du sesterce, et c'était pitié alors d'entendre crier : « Vive le roi ! »

Ces lourdeaux ne s'avisaient pas qu'ils ne faisaient que recouvrer une part de leur bien, et que cette part même qu'ils en recouvraient, le tyran n'aurait pu la leur donner si, auparavant, il ne la leur avait enlevée. Tel ramassait aujourd'hui le sesterce, tel se gorgeait au festin public en bénissant Tibère et Néron de leur libéralité qui, le lendemain, contraint d'abandonner ses biens à l'avidité, ses enfants à la luxure, son sang même à la cruauté de ces empereurs magnifiques, ne disait mot, pas plus qu'une pierre, et ne se remuait pas plus qu'une souche. Le peuple ignorant a toujours été ainsi : au plaisir qu'il ne peut honnêtement recevoir, il est tout dispos et dissolu ; au tort et à la douleur qu'il peut honnêtement souffrir, il est insensible.

Je ne vois personne aujourd'hui qui, entendant parler de Néron, ne tremble au seul nom de ce vilain monstre, de cette sale peste du monde. Il faut pourtant dire qu'après la mort, aussi dégoûtante que sa vie, de ce bouteleu, de ce bourreau, de cette bête sauvage, ce fameux peuple romain en éprouva tant de déplaisir, se rappelant ses jeux et ses festins, qu'il fut sur le point d'en porter le deuil. C'est du moins ce qu'en écrit Tacite, excellent auteur, historien des plus fiables. Et l'on ne trouvera pas cela étrange si l'on considère ce que ce même peuple avait déjà fait à la mort de Jules César, qui avait donné congé aux lois et à la liberté romaine. On louait surtout, ce me semble, dans ce personnage, son « humanité » ; or, elle fut plus funeste à son pays que la plus grande cruauté du plus sauvage tyran qui ait jamais vécu, car à la vérité ce fut cette venimeuse douceur qui emmiella pour le peuple romain le breuvage de la servitude.

Après sa mort ce peuple-là, qui avait encore à la bouche le goût de ses banquets et à l'esprit la mémoire de ses prodigalités, amoncela les bancs de la place publique pour lui en faire un grand bûcher d'honneur ; puis il lui éleva une colonne comme au Père du peuple (le chapiteau portait cette inscription) ; enfin il fit plus d'honneurs à ce mort qu'il n'aurait dû en faire à un vivant, et d'abord à ceux qui l'avaient tué. Les empereurs romains n'oubliaient surtout pas de prendre le titre de Tribun du peuple, parce que cet office était tenu pour saint et sacré ; établi pour la défense et la protection du peuple, il jouissait d'une haute faveur dans l'État. Ils s'assuraient par ce moyen que le peuple se fierait mieux à eux, comme s'il lui suffisait d'entendre ce nom, sans avoir besoin d'en sentir les effets.

Mais ils ne font guère mieux ceux d'aujourd'hui qui, avant de commettre leurs crimes les plus graves, les font toujours précéder de quelques jolis discours sur le bien public et le soulagement des malheureux. On connaît la formule dont ils font si finement usage ; mais peut-on parler de finesse là où il y a tant d'impudence ? Les rois d'Assyrie, et après eux les rois Mèdes, paraissaient en public le plus rarement possible, pour faire supposer au peuple qu'il y avait en eux quelque chose de surhumain et laisser rêver ceux qui se montent l'imagination sur les choses qu'ils ne peuvent voir de leurs propres yeux. Ainsi tant de nations qui furent longtemps sous l'empire de ces rois mystérieux s'habituèrent à les servir, et les servirent d'autant plus volontiers qu'ils ignoraient qui était leur maître, ou même s'ils en avaient un ; de telle sorte qu'ils vivaient dans la crainte d'un être que personne n'avait jamais vu.

Les premiers rois d'Egypte ne se montraient guère sans porter tantôt une branche, tantôt du feu sur la tête : ils se masquaient et jouaient aux bateleurs, inspirant par ces formes étranges respect et admiration à leurs sujets qui, s'ils n'avaient pas été aussi stupides ou soumis, auraient dû s'en moquer et en rire. C'est vraiment lamentable de découvrir tout ce que faisaient les tyrans du temps passé pour fonder leur tyrannie, de voir de quels petits moyens ils se servaient, trouvant toujours la populace si bien disposée à leur égard qu'ils n'avaient qu'à tendre un filet pour la prendre ; ils n'ont jamais eu plus de facilité à la tromper et ne l'ont jamais mieux asservie que lorsqu'ils s'en moquaient le plus.

Que dirai-je d'une autre sornette que les peuples anciens prirent pour argent comptant ? Ils crurent fermement que l'orteil de Pyrrhus, roi d'Épire, faisait des miracles et guérissait les malades de la rate. Ils enjolivèrent encore ce conte en disant que, lorsqu'on eut brûlé le cadavre de ce roi, l'orteil se retrouva dans les cendres épargné du feu, intact. Le peuple a toujours ainsi fabriqué lui-même les mensonges, pour y ajouter ensuite une foi stupide. Bon nombres d'auteurs ont rapporté ces mensonges ; on voit aisément qu'ils les ont ramassés dans les ragots des villes et les fables des ignorants. Telles sont les merveilles que fit Vespasien, revenant d'Assyrie et passant par Alexandrie pour aller à Rome s'emparer de l'Empire : il redressait les boiteux, rendait clairvoyants les aveugles, et mille autres choses qui ne pouvaient être crues, à mon avis, que par de plus aveugles que ceux qu'il guérissait.

Les tyrans eux-mêmes trouvaient étrange que les hommes souffrissent qu'un autre les maltraitât, c'est pourquoi ils se couvraient volontiers du manteau de la religion et s'affublaient autant que faire se peut des oripeaux de la divinité pour cautionner leur méchante vie. Ainsi Salmonée, pour s'être moqué du peuple en faisant son Jupiter, se trouve maintenant au fin fond de l'enfer, selon là sibylle de Virgile, qui l'y a vu : « Là, des fils d'Aloüs gisent les corps énormes, Ceux qui, fendant les airs de leurs têtes difformes Osérent attenter aux demeures des Dieux, Et du trône éternel chasser le Roi des cieux. Là, j'ai vu de ces dieux le rival sacrilège,

Qui du foudre usurpant le divin privilège Pour arracher au peuple un criminel encens De quatre fiers coursiers aux pieds retentissants Attelant un vain char dans l'Élide tremblante Une torche à h main y semait l'épouvante : Insensé qui, du ciel prétendu souverain, Par le bruit de son char et de son pont d'airain Du tonnerre imitait le bruit inimitable ! Mais Jupiter lança le foudre véritable Et renversa, couvert d'un tourbillon de feu, Le char et les coursiers et la foudre et le Dieu : Son triomphe fut court, sa peine est éternelle. » Si celui qui voulut simplement faire l'idiot se trouve là-bas si bien traité, je pense que ceux qui ont abusé de la religion pour mal faire s'y trouveront encore à meilleure enseigne. Nos tyrans de France ont semé aussi je ne sais quoi du genre : des crapauds, des fleurs de lys, la Sainte Ampoule et l'oriflamme.

Toutes choses que, pour ma part et quoi qu'il en soit, je ne veux pas croire n'être que des balivernes, puisque nos ancêtres les croyaient et que de notre temps nous n'avons eu aucune occasion de les soupçonner telles. Car nous avons eu quelques rois si bons à la paix, si vaillants à la guerre que, bien qu'ils fussent nés rois, il semble que la nature ne les ait pas faits comme les autres et que le dieu tout-puissant les ait choisis avant leur naissance pour leur confier le gouvernement et la garde de ce royaume.

Et quand cela ne serait pas, je ne voudrais pas entrer en lice pour débattre de la vérité de nos histoires, ni les éplucher trop librement pour ne pas ravir ce beau thème où pourra si bien s'escrimer notre poésie française, cette poésie non seulement agrémentée, mais pour, ainsi dire refaite à neuf par nos Ronsard, Baïf et du Bellay : ils font tellement progresser notre langue que bientôt, j'ose l'espérer, nous n'aurons rien à envier aux Grecs ni aux Latins, hormis le droit d'aînesse. Certes, je ferais grand tort à notre rime (j'use volontiers de ce mot qui me plaît, car bien que plusieurs l'aient rendue purement mécanique, j'en vois toutefois assez d'autres capables de l'anoblir et de lui rendre son premier

lustre). Je lui ferais, dis-je, grand tort en lui ravissant ces jolis contes du roi Clavis, dans lesquels s'égaiera si plaisamment, si aisément, la verve de notre Ronsard, dans sa Franciade.

Je saisis sa portée, je connais son esprit fin et je sais la grâce de l'homme. Il fera son affaire de l'oriflamme, aussi bien que les Romains le faisaient de leurs ancilles et de ces « boucliers du ciel en bas jetés », dont parle Virgile. Il tirera de notre Sainte Ampoule un parti aussi bon que les Athéniens en tirérent de leur corbeille d'Erisicthone. Il parlera de nos armoiries aussi bien qu'eux de leur olivier, qu'ils prétendent exister encore dans la tour de Minerve. Certes, je serais téméraire de vouloir démentir nos livres et de courir ainsi sur les terres de nos poètes. Mais pour revenir à mon sujet, dont je me suis éloigné je ne sais trop comment, n'est-il pas clair que les tyrans, pour s'affermir, se sont efforcés d'habituer le peuple, non seulement à l'obéissance et à la servitude mais encore à leur dévotion ?

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici des moyens employés par les tyrans pour asservir n'est exercé que sur le petit peuple ignorant. J'en arrive maintenant à un point qui est, selon moi, le ressort et le secret de la domination, le soutien et le fondement de toute tyrannie. Celui qui penserait que les hallebardes, les gardes et le guet garantissent les tyrans, se tromperait fort. Ils s'en servent, je crois, par forme et pour épouvantail, plus qu'ils ne s'y fient. Les archers barrent l'entrée des palais aux malhabiles qui n'ont aucun moyen de nuire, non aux audacieux bien armés. On voit aisément que, parmi les empereurs romains, moins nombreux sont ceux qui échappèrent au danger grâce au secours de leurs archers qu'il n'y en eut de tués par ces archers mêmes.

Ce ne sont pas les bandes de gens à cheval, les compagnies de fantassins, ce ne sont pas les armes qui défendent un tyran, mais toujours (on aura peine à le croire d'abord, quoique ce soit l'exacte vérité) quatre ou cinq hommes qui le soutiennent et qui lui soumettent tout le pays. Il en a toujours été ainsi : cinq ou six ont eu l'oreille du tyran et s'en sont approchés d'eux-mêmes, ou bien ils ont été appelés par lui pour être les complices de ses cruautés, les compagnons de ses plaisirs, les maquereaux de ses voluptés et les bénéficiaires de ses rapines. Ces six dressent si bien leur chef qu'il en devient méchant envers la société, non seulement de sa propre méchanceté mais encore des leurs. Ces six en ont sous eux six cents, qu'ils corrompent autant qu'ils ont corrompu le tyran.

Ces six cents en tiennent sous leur dépendance six mille, qu'ils élèvent en dignité. Ils leur font donner le gouvernement des provinces ou le maniement des deniers afin de les tenir par leur avidité ou par leur cruauté, afin qu'ils les exercent à point nommé et fassent d'ailleurs tant de mal qu'ils ne puissent se maintenir que sous leur ombre, qu'ils ne puissent s'exempter des lois et des peines que grâce à leur protection. Grande est la série de ceux qui les suivent. Et qui voudra en dévider le fil verra que, non pas six mille, mais cent mille et des millions tiennent au tyran par cette chaîne ininterrompue qui les soude et les attache à lui, comme Homère le fait dire à Jupiter qui se targue, en tirant une telle chaîne, d'amener à lui tous les dieux. De là venait l'accroissement du pouvoir du Sénat sous Jules César, l'établissement de nouvelles fonctions, l'institution de nouveaux offices, non certes pour réorganiser la justice, mais pour donner de nouveaux soutiens à la tyrannie.

En somme, par les gains et les faveurs qu'on reçoit des tyrans, on en arrive à ce point qu'ils se trouvent presque aussi nombreux, ceux auxquels la tyrannie profite, que ceux auxquels la liberté plairait. Au dire des médecins, bien que rien ne paraisse changé dans-notre corps, dès que quelque tumeur se manifeste en un seul endroit, toutes les humeurs se portent vers cette partie véreuse. De même, dès qu'un roi s'est déclaré tyran, tout le mauvais, toute la lie du royaume, je ne dis pas un tas de petits friponneaux et de faquins qui ne peuvent faire ni mal ni bien dans un pays, mais ceux qui sont possédés d'une ambition ardente et d'une avidité notable se groupent autour de lui et le soutiennent pour avoir part au butin et pour être, sous le grand tyran, autant de petits tyranneaux.

Tels sont les grands voleurs et les fameux corsaires ; les uns courent le pays, les autres pourchassent les voyageurs ; les uns sont en embuscade, les autres au guet ; les uns massacrent, les autres dépouillent, et bien qu'il y ait entre eux des prééminences, que les uns ne soient que des valets et les autres des chefs de bande, à la fin il n'y en a pas un qui ne profite, sinon du butin principal, du moins de ses restes. On dit que les pirates ciliciens se rassemblèrent en un si grand nombre qu'il fallut envoyer contre eux le grand Pompée, et qu'ils attirèrent à leur alliance plusieurs belles et grandes villes dans les havres desquelles, en revenant de leurs courses, ils se mettaient en sûreté, leur donnant en échange une part des pillages qu'elles avaient recélés.

C'est ainsi que le tyran asservit les sujets les uns par les autres. Il est gardé par ceux dont il devrait se garder, s'ils valaient quelque chose. Mais on l'a fort bien dit : pour fendre le bois, on se fait des coins du bois même ; tels sont ses archers, ses gardes, ses hallebardiers. Non que ceux-ci n'en souffrent souvent eux-mêmes ; mais ces misérables abandonnés de Dieu et des hommes se contentent d'endurer le mal et d'en faire, non à celui qui leur en fait, mais bien à ceux qui, comme eux, l'endurent et n'y peuvent mais. Quand je pense à ces gens qui flattent le tyran pour exploiter sa tyrannie et la servitude du peuple, je suis presque aussi souvent ébahi de leur méchanceté qu'apitoyé de leur sottise.

Car à vrai dire, s'approcher du tyran, est-ce autre chose que s'éloigner de sa liberté et, pour ainsi dire, embrasser et serrer à deux mains sa servitude ? Qu'ils mettent un moment à part leur ambition, qu'ils se dégagent un peu de leur avidité, et puis qu'ils se regardent ; qu'ils se considèrent eux-mêmes : ils verront clairement que ces villageois, ces paysans qu'ils foulent aux pieds et qu'ils traitent comme des forcats ou des esclaves, ils verront, dis-je, que ceux-là, si malmenés, sont plus heureux qu'eux et en quelque sorte plus libres.

Le laboureur et l'artisan, pour asservis qu'ils soient, en sont quittes en obéissant ; mais le tyran voit ceux qui l'entourent coquinant et mendiant sa faveur. Il ne faut pas seulement qu'ils fassent ce qu'il ordonne, mais aussi qu'ils pensent ce qu'il veut et souvent même, pour le satisfaire, qu'ils préviennent ses propres désirs. Ce n'est pas le tout de lui obéir, il faut encore lu complaire ; il faut qu'ils se rompent, se tourmentent, se tuent à traiter ses affaires, et puisqu'ils ne se plaisent qu'à son plaisir, qu'ils sacrifient leur goût au sien, qu'ils forcent leur tempérament et dépouillent leur naturel. Il faut qu'ils soient attentifs à ses paroles, à sa voix, à ses regards, à ses gestes : que leurs yeux, leurs pieds, leurs mains soient continuellement occupés à épier ses volontés et à deviner ses pensées.

Est-ce là vivre heureux ? Est-ce même vivre ? Est-il rien au monde de plus insupportable que cet état, je ne dis pas pour tout homme de coeur, mais encore pour celui qui n'a que le simple bon sens, ou même figure d'homme ? Quelle condition est plus misérable que celle de vivre ainsi, n'ayant rien à soi et tenant d'un autre son aise, sa liberté, son corps et sa vie ?

Mais ils veulent servir pour amasser des biens : comme s'ils pouvaient rien gagner qui fût à eux, puisqu'ils ne peuvent même pas dire qu'ils sont à eux-mêmes. Et comme si quelqu'un pouvait avoir quelque chose à soi sous un tyran, ils veulent se rendre possesseurs de biens, oubliant

que ce sont eux qui lui donnent la force de ravir tout à tous, et de ne rien laisser qu'on puisse dire être à sa personne. Ils voient pourtant que ce sont les biens qui rendent les hommes dépendants de sa cruauté ; qu'il n'y a aucun crime plus digne de mort, selon lui, que l'avantage d'autrui ; qu'il n'aime que les richesses et ne s'attaque qu'aux riches ; ceux-là viennent cependant se présenter à lui comme des moutons devant le boucher, pleins et bien repus comme pour lui faire envie.

Ces favoris devraient moins se souvenir de ceux qui ont gagné beaucoup auprès des tyrans que de ceux qui, s'étant gorgés quelque temps, y ont perdu peu après les biens et la vie. Ils devraient moins songer au grand nombre de ceux qui y ont acquis des richesses qu'au petit nombre de ceux qui les ont conservées. Qu'on parcoure toutes les histoires anciennes et qu'on rappelle toutes celles dont nous nous souvenons, on verra combien nombreux sont ceux qui, arrivés par de mauvais moyens jusqu'à l'oreille des princes, soit en flattant leurs mauvais penchants, soit en abusant de leur naïveté, ont fini par être écrasés par ces mêmes princes, qui avaient mis autant de facilité à les élever que d'inconstance à les défendre. Parmi le grand nombre de ceux qui se sont trouvés auprès des mauvais rois, il en est peu ou presque pas qui n'aient éprouvé eux-mêmes la cruauté du tyran, qu'ils avaient auparavant attisée contre d'autres.

Souvent enrichis à l'ombre de sa faveur des dépouilles d'autrui, ils l'ont à la fin enrichi eux-mêmes de leur propre dépouille. Et même les gens de bien — il arrive parfois que le tyran les aime —, si avancés qu'ils soient dans sa bonne grâce, si brillantes que soient en eux la vertu et l'intégrité (qui, même aux méchants, inspirent quelque respect lorsqu'on les voit de près) ; ces gens de bien, dis-je, ne sauraient se maintenir auprès du tyran ; il faut qu'ils se ressentent aussi du mal commun et qu'ils éprouvent la tyrannie à leurs dépens. Tel un Sénèque, un Burrhus, un Trazéas : cette trinité de gens de bien dont les deux premiers eurent le malheur de s'approcher d'un tyran qui leur confia le maniement de ses affaires, tous deux chéris de lui, et bien que l'un d'eux l'eût élevé, ayant pour gage de son amitié les soins qu'il avait donnés à son enfance, ces trois-là, dont la mort fut si cruelle, ne sont-ils pas des exemples suffisants du peu de confiance que l'on doit avoir dans la faveur d'un méchant maître ?

En vérité, quelle amitié attendre de celui qui a le coeur assez dur pour haïr tout un royaume qui ne fait que lui obéir, et d'un être qui, ne sachant aimer, s'appauvrit lui-même et détruit son propre empire ? Or si l'on veut dire que Sénèque, Burrhus et Traséas n'ont éprouvé ce malheur que pour avoir été trop gens de bien, qu'on cherche attentivement autour de Néron lui-même : on verra que tous ceux qui furent en grâce auprès de lui et qui s'y maintinrent par leur méchanceté n'eurent pas une fin meilleure. Qui a jamais entendu parler d'un amour aussi effréné, d'une affection aussi opiniâtre, qui a jamais vu d'homme aussi obstinément attaché à une femme que celui-là le fut à Poppée ? Or il l'empoisonna lui-même. Sa mère, Agrippine, pour le placer sur le trône, avait tué son propre mari Claude ; elle avait tout entrepris et tout souffert pour le favoriser.

Et cependant son fils, son nourrisson, celui-là qu'elle avait fait empereur de sa propre main, lui ôta la vie après l'avoir souvent maltraitée. Personne ne nia qu'elle n'eût bien mérité cette punition, si elle avait été infligée par n'importe qui d'autre. Qui fut jamais plus facile à manier, plus simple et, pour mieux dire, plus niais que l'empereur Claude ? Qui fut jamais plus coiffé d'une femme que lui de Messaline ? Il la livra pourtant au bourreau. Les tyrans bêtes restent bêtes au point de ne jamais savoir faire le bien, mais je ne sais comment, à la fin, le peu qu'ils ont d'esprit se réveille en eux pour user de cruauté même envers leurs proches. On connaît assez le mot de celui-là qui, voyant découverte la gorge de sa femme, de celle qu'il aimait le plus, sans laquelle il semblait qu'il ne pût vivre, lui adressa ce joli compliment : « Ce beau cotu sera coupé tout à l'heure, si je l'ordonne. »

Voilà pourquoi la plupart des anciens tyrans ont presque tous été tués par leurs favoris : connaissant la nature de la tyrannie, ceux-ci n'étaient guère rassurés sur la volonté du tyran et se défiaient de sa puissance. C'est ainsi que Domitien fut tué par Stéphanus, Commode par une de ses maîtresses, Caracalla par le centurion Martial excité par Macrin, et de même presque tous les autres. Certainement le tyran n'aime jamais, et n'est jamais aimé.

L'amitié est un nom sacré, une chose sainte. Elle n'existe qu'entre gens de bien. Elle naît d'une mutuelle estime et s'entretient moins par les bienfaits que par l'honnêteté. Ce qui rend un ami sûr de l'autre, c'est la connaissance de son intégrité. Il en a pour garants son bon naturel, sa fidélité, sa constance. Il ne peut y avoir d'amitié là où se trouvent la cruauté, la déloyauté, l'injustice. Entre méchants, lorsqu'ils s'assemblent, c'est un complot et non une société. Ils ne s'aiment pas mais se craignent. Ils ne sont pas amis, mais complices. Quand bien même cela ne serait pas, il serait difficile de trouver chez un tyran un amour sûr, parce qu'étant au-dessus de tous et n'ayant pas de pairs, il est déjà au-delà des bornes de l'amitié.

Celle-ci fleurit dans l'égalité, dont la marche est toujours égale et ne peut jamais clocher. Voilà pourquoi il y a bien, comme on le dit, une espèce de bonne foi parmi les voleurs lors du partage du butin, parce qu'alors ils y sont tous pairs et compagnons. S'ils ne s'aiment pas, du moins se craignent-ils. Ils ne veulent pas amoindrir leur force en se désunissant. Mais les favoris d'un tyran ne peuvent jamais compter sur lui parce qu'ils lui ont eux-mêmes appris qu'il peut tout, qu'aucun droit ni devoir ne l'oblige, qu'il est habitué à n'avoir pour raison que sa volonté, qu'il n'a pas d'égal et qu'il est le maître de tous. N'est-il pas déplorable que, malgré tant d'exemples éclatants, sachant le danger si présent, personne ne veuille tirer leçon des misères d'autrui et que tant de gens s'approchent encore si volontiers des tyrans ? Qu'il ne s'en trouve pas un pour avoir la prudence et le courage de leur dire, comme le renard de la fable au lion qui faisait le malade : « J'irais volontiers te rendre visite dans ta tanière ; mais je vois assez de traces de bêtes qui y entrent ; quant à celles qui en sortent, je n'en vois aucune. »

Ces misérables voient reluire les trésors du tyran ; ils admirent, tout ébahis, les éclats de sa magnificence ; alléchés par cette lueur, ils s'approchent sans s'apercevoir qu'ils se jettent dans une flaimne qui ne peut manquer de les dévorer. Ainsi le satyre imprudent de la fable, voyant briller le feu ravi par Prométhée, le trouva si beau qu'il alla le baiser et s'y brûla. Ainsi le papillon qui, espérant jouir de quelque plaisir, se jette au feu parce qu'il le voit briller, éprouve bientôt, comme dit Lucain, qu'il a aussi le pouvoir de brûler. Mais supposons encore que ces mignons échappent aux mains de celui qu'ils servent, ils ne se sauvent jamais de celles du roi qui lui succède.

S'il est bon, il leur faut alors rendre des comptes et se soumettre à la raison ; s'il est mauvais comme leur ancien maître, il ne peut manquer d'avoir aussi ses favoris qui, d'ordinaire, non contents de prendre leur place, leur arrachent aussi le plus souvent leurs biens et leur vie. Se peut-il donc qu'il se trouve quelqu'un qui, face à un tel péril et avec si peu de garanties, veuille prendre une position si malheureuse et servir

avec tant de souffrances un maître aussi dangereux ? Quelle peine, quel martyre, grand Dieu ! Être occupé nuit et jour à plaire à un homme, et se méfier de lui plus que de tout autre au monde. Avoir toujours l'oeil aux aguets, l'oreille aux écoutes, pour épier d'où viendra le coup, pour découvrir les embûches, pour tâter la mine de ses concurrents, pour deviner le traître.

Sourire à chacun et se méfier de tous, n'avoir ni ennemi ouvert ni ami assuré, montrer toujours un visage riant quand le coeur est transi ; ne pas pouvoir être joyeux, ni oser être triste ! Il est vraiment plaisant de considérer ce qui leur revient de ce grand tourment, et de voir le bien qu'ils peuvent attendre de leur peine et de leur vie misérable : ce n'est pas le tyran que le peuple accuse du mal qu'il souffre, mais bien ceux qui le gouvernent. Ceux-là, les peuples, les nations, tous à l'envi jusqu'aux paysans, jusqu'aux laboureurs, connaissent leurs noms, décomptent leurs vices ; ils amassent sur eux mille outrages, mille insultes, mille jurons. Toutes les prières, toutes les malédictions sont contre eux. Tous les malheurs, toutes les pestes, toutes les famines leur sont comptées ; et si l'on fait parfois semblant de leur rendre hommage, dans le même temps on les maudit du fond du coeur et on les tient plus en horreur que des bêtes sauvages.

Voilà la gloire, voilà l'honneur qu'ils recueillent de leurs services auprès des gens qui, s'ils pouvaient avoir chacun un morceau de leur corps, ne s'estimeraient pas encore satisfaits, ni même à demi consolés de leur souffrance. Même après leur mort, leurs survivants n'ont de cesse que le nom de ces mange-peuples ne soit noirci de l'encre de mille plumes, et leur réputation déchirée dans mille livres. Même leurs os sont, pour ainsi dire, traînés dans la boue par la postérité, comme pour les punir encore aprés leur mort de leur méchante vie.

Apprenons donc ; apprenons à bien faire. Levons les yeux vers le ciel pour notre honneur ou pour l'amour de la vertu, mieux encore pour ceux du Dieu tout-puissant, fidèle témoin de nos actes et juge de nos fautes. Pour moi, je pense — et ne crois pas me tromper-, puisque rien n'est plus contraire à un Dieu bon et libéral que la tyrannie, qu'il réserve là-bas tout exprès, pour les tyrans et leurs complices, quelque peine particulière.

Conflit SNCF : Pourquoi en est-on arrivé là ?

mercredi 16 mai 2018

Des grèves tous les trois jours dont on ne voit pas la fin, des acteurs qui campent sur leurs positions, une concertation qui se transforme en dialogue de sourds, sortirons-nous de cette logique de confrontation qui pénalise les usagers des transports (salariés et entreprises), les cheminots et fragilise l'entreprise. Les acteurs sauront-ils sortir par le haut de cette situation ? Alors même qu'un dialogue social bien construit, la participation des cheminots et des usagers à la construction d'un projet porteur d'avenir en particulier en termes de développement durable et soutenu par une majorité de salariés auraient pu montrer que nous étions entrés dans le nouveau monde que chacun appelle de ses vœux. Au lieu de cela, l'ancien semble avoir repris ses droits en donnant de la France une image d'une société bloquée incapable de se réformer. Alors pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Tous les ingrédients et les conditions politiques d'un conflit étaient réunis

Une tradition de confrontation sociale

Le rail constitue un secteur traditionnel où la confrontation sociale a été la norme pendant des décennies. La possibilité de bloquer le pays a été un élément fort de la constitution du rapport de force. Même s'il est en recul depuis des années, le syndicalisme de confrontation est encore très puissant à la SNCF où la CGT (un bastion traditionnel) et SUD-Rail sont majoritaires. La grève de 1995 marquée par le recul du gouvernement sur la question de la retraite des cheminots reste encore très présente dans les esprits comme une sorte de mythe de la lutte syndicale pour certains et comme un épouvantail pour la direction.

Cette tradition de confrontation sociale n'excluait pas une sorte de cogestion tacite entre le syndicat majoritaire et la direction où, dans la vie courante, chacun sait jusqu'où aller et où on peut s'entendre sur les moyens de sortir d'un conflit.

L'émergence encore timide d'un syndicalisme réformiste depuis le début des années 2000 avec l'UNSA et la CFDT a un peu bousculé cet ordre établi. Mais, ce syndicalisme n'est pas encore devenu majoritaire malgré une progression régulière aux élections professionnelles.

Une direction pyramidale

La direction de l'entreprise constituée d'ingénieurs issus pour la plupart de Polytechnique et des Ponts et chaussées est encore très marquée par une vision très pyramidale de l'entreprise où les dirigeants savent ce qui est bon pour l'entreprise avec une vision du dialogue social vécu au mieux comme une perte de temps. L'organisation de l'entreprise issue de cette culture provoque des rigidités de fonctionnement, des lourdeurs qui pénalisent son efficacité.

Un gouvernement qui pense pouvoir se passer des corps intermédiaires

Tout dans l'attitude du gouvernement montre la même vision technocratique qui considère les corps intermédiaires comme des éléments conservateurs qui ne cherchent qu'à entraver toute volonté de réforme, tentent d'en réduire la portée et en fin de compte font perdre du temps. À cela se rajoute une analyse des rapports de force internes à l'entreprise qui ne l'incite pas au dialogue puisque qu'un accord est jugé impossible avec les syndicats contestataires majoritaires dans l'entreprise et la branche.

On peut même se demander si le conflit n'est pas recherché pour montrer combien le gouvernement sait résister à la pression sociale pour mettre en œuvre une réforme jugée indispensable et plutôt appréciée de l'opinion publique selon les sondages. Bien utile si la réforme est mise en œuvre pour montrer qu'il ne cédera pas non plus sur d'autres sujets à venir…

N'aurait-on pas pu faire autrement ?

De nombreuses voix s'élèvent contre la méthode employée par le gouvernement dont celle de Jean Kaspar consultant en matière sociale et ancien secrétaire général de la CFDT qui écrit dans un excellent article « La méthode mise en œuvre par le président et son gouvernement reste marquée par la culture de l'ancien monde. Cette culture où l'on donne aux dirigeants politiques une responsabilité trop grande dans le domaine social, celle où l'Etat prétend incarner à lui seul l'intérêt général, celle où l'intelligence technocratique se croit supérieure à celle des corps intermédiaires, celle enfin des a priori (justifiés pour certains acteurs) qui considèrent que tous ces intermédiaires sont incapables d'évoluer et de comprendre les grands défis de ce siècle ».

Tout a été pris à l'envers

Au lieu de prendre le temps de la concertation pour tenter d'aboutir à un diagnostic partagé de la situation au moins par une partie des acteurs, et de travailler toujours dans le dialogue à la recherche de solutions pérennes pour l'entreprise et plus généralement la branche ferroviaire, au lieu de s'inscrire dans le mouvement du développement durable et des transports propres, le gouvernement s'est appuyé sur un rapport établi par des technocrates. Ceux-ci sont en effet issus soit de la direction de la SNCF ou du ministère des Transports et dirigés par un ancien directeur d'Air France, Jean-Cyril Spinetta.
À la suite, reprenant en grande partie les conclusions du rapport, le gouvernement fait une critique sans concession de l'état du transport ferroviaire et de la SNCF. Les déclarations du Premier ministre pour annoncer la réforme sont ressenties comme une agression par les cheminots à tous les niveaux de l'entreprise. Il annonce, par ailleurs, une période de concertation entre la ministre des Transports et les organisations syndicales mais dans le même temps en fixe les limites : transformation du statut de l'entreprise, abandon du statut pour les nouveaux embauchés à partir de 2020 et reprise hypothétique de la dette par l'Etat sans en préciser les contours. Au passage, rien sur la question de la transformation écologique dont le ferroviaire pourrait être un vecteur essentiel.
De quoi mettre le feu aux poudres et déclencher immédiatement un conflit dur regroupant toutes les organisations syndicales. Si celles-ci se rendent aux concertations avec la ministre on sent bien qu'elles tournent rapidement à un dialogue de sourds d'autant que les principales annonces, sur la dette notamment, se font par voie de presse de la part du Premier ministre ou du Président de la République. Au bout de quelques semaines, les syndicats décident de boycotter les réunions avec la ministre et demandent de négocier avec le Premier ministre.

Un tournant dans le conflit ?

Il est difficile d'apprécier si la rencontre du 7 mai avec Edouard Philippe va permettre de débloquer la situation. L'UNSA, qui a travaillé sur une trentaine d'amendements au texte de loi actuellement discuté au Sénat, a noté « un certain nombre d'engagements en termes de discussion ». La CFDT a, elle-même, proposé une quarantaine d'amendements en indiquant que « si on nous dit à la fin, on nous en retient trois 'mineurs', évidemment que ça ne marchera pas ». Ces deux syndicats veulent en effet des évolutions suffisamment positives pour qu'elles soient appréciées des cheminots. Pas question de sortir d'un tel conflit sans garanties sérieuses pour les personnels. Et cela d'autant plus que nous sommes à quelques mois des élections professionnelles.
Le dialogue est réouvert avec la ministre des Transports qui s'est déclarée « prête à intégrer au texte de loi tous les amendements utiles à la réforme » et des concertations ont repris avec auxquelles ont participé la CFDT et l'UNSA qui les ont jugées positives. De plus, des ouvertures sur le niveau d'investissement de l'État dans les années à venir dans le ferroviaire semblent se faire jour. Peut-être un pas vers la CGT qui en faisait une de ses revendications ?
L'intersyndicale réunie à la suite de la réunion avec Edouard Philippe a continué d'afficher son unité. Elle a décidé de maintenir la pression. Ainsi, en plus du maintien du calendrier de la grève tel qu'il a été établi au début du conflit, il est organisé du 14 au 21 mai un vote-action (un referendum) demandant aux cheminots de se prononcer sur la réforme. Les taux de grévistes très élevés de la journée du 14 mai (74 % chez les roulants et 27 % au total) démontrent encore la forte mobilisation des cheminots et leur volonté d'être enfin entendus.
L'autre échéance très importante est la négociation de la convention collective du ferroviaire qui doit définir les nouveaux droits de tous les salariés du secteur et dont chaque partie affirme qu'elle doit être d'un haut niveau social. Qu'en sera-t-il au bout du compte ? Là aussi, on ne peut que regretter le manque d'anticipation sur ce sujet brûlant.
Une chose est sûre, si le gouvernement reste « droit dans ses bottes » et ne tient pas ou peu compte des propositions syndicales, le conflit perdurera, la réforme passera certainement mais au bout du compte tout le monde sera perdant : l'entreprise, les cheminots, les usagers mais aussi le gouvernement qui pourrait avoir du mal à démontrer l'efficacité économique de sa réforme.

Et maintenant ?

Les acteurs du conflit, gouvernement en tête, doivent tout faire pour tenter de sortir par le haut de cette situation en renouant les fils du dialogue et en rentrant dans une réelle phase de négociation. Pour la suite, et cela ne se limite pas à la SNCF mais concerne toute la société, le gouvernement, Président de la République en tête, et plus largement les acteurs politiques doivent changer leur conception de la réforme. Dans une société aussi complexe que la nôtre, soumise à des défis considérables pour rester compétitive avec un haut niveau social, il est indispensable de s'appuyer sur les corps intermédiaires prêts à jouer le jeu du dialogue social, seul moyen de réussir les changements nécessaires, de les rendre acceptables et réellement efficaces sur le long terme.

La curieuse absence de la VAE dans le projet de loi « Avenir professionnel »

mercredi 16 mai 2018

VAE : validation des acquis de l'expérience.

Si on cherche dans l'avant projet de loi « Avenir professionnel » et dans l'exposé des motifs, la VAE est quasi absente, complètement dans l'exposé des motifs, et avec 2 citations marginales dans le projet de loi (son positionnement dans la définition des actions de formation et l'abrogation de l'article fixant des conditions particulières dans le chapitre Outre-mer). Pourquoi ne pas donner une place stratégique à la VAE ? C'est étonnant par rapport aux objectifs affichés de ce projet de loi, présenté dans le but « d'investir massivement dans la formation et les compétences », au service de l'emploi de tous et de développements nouveaux des entreprises.

En effet, la VAE est un outil indispensable dans la reconnaissance des compétences possédées par les salariés, que ce soit dans l'emploi effectué, pouvant alors amener à une revalorisation de l'emploi, comme dans la mobilité professionnelle et la réinsertion dans l'emploi.

- En particulier, son rôle devrait être développé dans l'usage du CPF (compte personnel de formation), tant pour que la personne n'effectue que les blocs de formation qu'elle ne maîtrise pas encore, au lieu de suivre toute une formation, encore plus pour celle qui veut utiliser le CPF de transition professionnelle pour mettre en œuvre un nouveau projet.

- De plus, elle permet d'aller plus loin qu'un bilan de compétences et d'arriver à une qualification professionnelle favorisant l'employabilité et l'accélération du retour vers l'emploi des demandeurs d'emploi.
- Dans le plan de formation devenant « plan de développement des compétences », la VAE est un outil très utile pour connaître les compétences présentes chez les salariés et axer le plan sur les besoins supplémentaires.

Le bilan actuel du dispositif de VAE

Créée en 2002 (loi de modernisation sociale, 17 janvier), la VAE permet d'acquérir une certification professionnelle - diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP) - grâce aux acquis de son expérience. Les candidats doivent expliciter ce que leur travail salarié, non salarié ou bénévole leur a fait acquérir en correspondance avec la certification choisie. Toutes les certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles peuvent obtenues par la VAE.

Le premier ministère certificateur est l'Éducation nationale (un peu plus de ½), du CAP au BTS. Près des ¾ des candidatures sont celles de femmes. Beaucoup de demandes concernent les métiers du sanitaire et social. Près des ¾ des candidats ont entre 30 et 49 ans. Les ¾ des candidats sont en emploi, ¼ au chômage.

Entre 2002 et 2015, 330 000 personnes ont obtenu une de ces certifications, ce qui est loin d'être négligeable. Mais si le dispositif a eu de plus en plus de candidats et de diplômes délivrés de 2002 à 2008, le nombre s'est érodé depuis (31 628 en 2008 ; 24 642 en 2015), loin de l'objectif de 60 000 par an.

Plusieurs raisons à cela :

- l'accès à la VAE est exigeant et représente un gros travail pour les candidats : trouver la bonne certification correspondant à son expérience, vérifier qu'on est bien dans les règles d'accès (recevabilité du dossier), préparer son argumentaire et réaliser son dossier, être entendu par un jury VAE. Cela suscite un certain nombre d'abandons en cours de démarche ;
- tout ce cheminement prend plusieurs mois ;
- les candidats se trouvent devant un exercice nouveau : savoir expliciter ce que leurs actions professionnelles leur ont appris et permis de maîtriser ;
- l'insuffisante description des diplômes en termes de profils professionnels et de compétences ;
- jusqu'en 2016, il fallait 3 ans d'expérience correspondant au titre de diplôme espéré (la loi Travail l'a réduite à 1 an) ;
- l'insuffisance également de la mobilisation des entreprises vers des stratégies de VAE collectives ;
- une sous-utilisation de la VAE par les demandeurs d'emploi ;
- la VAE a été tournée depuis 15 ans vers la validation totale d'un diplôme, sans chercher une articulation suffisante entre VAE et formation pour associer acquis et apprentissages nouveaux pour développer leurs compétences et aboutir à une certification.

Aller bien plus loin

Une série de propositions a été faite récemment par le think tank Terra nova pour « simplifier et accélérer la démarche ».

Pour éviter les abandons, l'accompagnement est essentiel, dès la première phase du processus pour trouver le bon diplôme et s'assurer que ses compétences peuvent être mises en face, en évitant ainsi les erreurs d'orientation. Raccourcir les délais pour avoir sa demande reconnue comme recevable, ce qui est trop lent aujourd'hui.

Contre la lourdeur actuelle, il faut multiplier les jurys pour éviter un nouveau temps long d'attente pour les candidats (parfois un seul jury dans l'année), assouplir leur composition, les former à la VAE, au rôle d'un jury et à motiver leurs décisions, utiliser les technologies numériques (entretien à distance).

La VAE a aussi besoin d'un meilleur financement, en rendant possible un accompagnement élargi, en forfaitisant un accompagnement global, et en finançant des « VAE de parcours » associant validation et formation.

Un autre point crucial est l'engagement des entreprises. « La VAE présente en effet de nombreux avantages pour les employeurs, car elle permet de consolider l'employabilité des salariés, de fidéliser les salariés et de rendre le personnel polyvalent, de repérer les salariés à fort potentiel et d'anticiper les éventuelles difficultés de recrutement ». Si un certain nombre l'a compris, c'est très loin d'être une majorité.

Les propositions ont aussi pour objectif d'ouvrir un réel accès aux demandeurs d'emploi. C'est là que le raccourcissement des délais est impératif, dans un parcours à plein temps. Un engagement réel de Pôle emploi est tout aussi nécessaire.

Enfin, dans le cadre d'une évolution rapide des compétences nécessaires dans les emplois, la proposition la plus novatrice est celle d'une « VAE de parcours » pour ne pas s'arrêter à une « VAE fin en soi » mais l'inscrire en articulation avec une poursuite de l'acquisition de compétences. Ce qui suppose d'organiser une « hybridation VAE/Formation » au cours même du processus et donc d'organiser des formations par blocs de compétences.

On le voit : à la suite de la création d'un dispositif où la France a été pionnière, il reste encore beaucoup à faire pour donner à la VAE la dimension qui l'intègrera complètement à l'objectif de développer fortement les compétences pour une progression de l'économie et de l'emploi. Et cet objectif devra être présent dans les débats des CSE.

Références

- Insee Références, édition 2018 - Fiches - La formation tout au long de la vie – 10avril 2018 :https://www.insee.fr/fr/statistiques/3526082?sommaire=3526086
- Terra nova – Libérer la VAE- comment mieux diplômer l'expérience : http://tnova.fr/rapports/liberer-la-vae-comment-mieux-diplomer-l-experienc

Retour vers le futur : quand le capitalisme de plate-forme nous renvoie au « domestic system » préindustriel

par Aurélien Acquier - 14 Mai 2018

Si l'on s'en tient à l'âge des protagonistes, l'essor des plates-formes « pair-à-pair » est indubitablement un phénomène récent. En moins d'une décennie, des entreprises telles qu'Uber (créée en 2009), Airbnb (2008), BlaBlaCar (2006) sont venues transformer en profondeur les marchés que des grandes entreprises du secteur hôtelier et des transports avaient construits et occupés depuis plus d'un siècle.

Pourtant, ces jeunes organisations remettent sur le devant de la scène un très vieux modèle organisationnel, une forme d'organisation préindustrielle que l'on croyait balayée par la première révolution industrielle : le « domestic system ». Les conséquences économiques et sociales sont loin d'être négligeables.

De la firme managériale à la plate-forme : l'émergence d'organisations-marché

La grande firme managériale apparaît au XIXe siècle aux États-Unis et en Europe (notamment avec les chemins de fer), avant de devenir une composante clé du capitalisme avec la seconde révolution industrielle. Comme l'a noté Alfred Chandler, le moteur central du capitalisme passe progressivement de la main invisible du marché à la « main visible des managers ».

Dans ce capitalisme managérial, la grande entreprise devient l'acteur central : elle possède ses actifs (murs, machines, etc.), s'engage dans des activités de R&D, planifie, pilote les coûts, gère les ressources humaines, organise ses activités suivant un idéal scientifique et professionnel. Progressivement, la grande entreprise devient une institution sociale à part entière : son existence va de soi, elle devient un élément fondamental du fonctionnement de la société. Elle concentre entre ses murs un pouvoir économique, politique et social croissant. S'en suivra toute une critique du managérialisme, de Berle et Means (en 1932) à Galbraith (dans les années 1960) aux États-Unis, s'inquiétant de l'emprise des managers sur l'entreprise et la société.

L'histoire de la théorie des organisations est indissociable de l'essor de la firme managériale. L'un des traits communs des premières théorisations, notamment celle de Ronald Coase en 1937 dans son célèbre article sur « la nature de la firme », est d'opposer le fonctionnement interne de la firme (hiérarchique, contrôlé) à celui (plus horizontal) du marché.

Cette distinction fondatrice, qui sert souvent d'introduction aux manuels de théorie des organisations, n'est évidemment plus de mise lorsque l'on se penche sur des plates-formes telles qu'Uber, Airbnb, Taskrabbit ou autres Deliveroo. Ces acteurs ne possèdent pas les actifs nécessaires à la réalisation de l'activité. À l'aide d'algorithmes (qui remplacent une grande partie du travail effectué par le management intermédiaire), les plates-formes pair-à-pair mettent en relation et organisent des transactions marchandes entre offreurs et demandeurs, eux-mêmes indépendants de la plate-forme. Ces « organisations-marché » se construisent sur une hybridation qui rend caduque l'idée d'une différence de nature entre entreprise et marché.

La plate-forme, incarnation de la firme « nœuds de contrats »

Si les plateformes reposent sur un modèle très différent de la firme managériale, elles semblent, a contrario, l'incarnation quasi-parfaite de la firme « nœuds de contrats » telle que l'envisagent Jensen et Meckling, en 1976 à travers la théorie de l'agence.

Cette nouvelle théorie financière de la firme va à l'encontre de l'entreprise vue comme institution (l'entreprise managériale). Elle décrit la firme comme un simple « nœud de contrat », dont la nature n'est pas fondamentalement différente du marché. Selon eux, « *Les relations contractuelles constituent l'essence de la firme... les organisations sont de simples fictions légales qui servent de support à un ensemble de relations contractuelles entre individus... Dans cette perspective, il est peu pertinent de chercher à distinguer les choses qui sont à "l'intérieur" de la firme de celles qui en seraient "extérieures"*. »

Il n'y a à proprement parler qu'une multitude de relations complexes (des contrats) entre la fiction légale (la firme) et les apporteurs de travail, de matières premières, de capitaux, et les consommateurs... Il est rare que nous considérions un marché des actions ou du blé comme un individu, mais nous commettons souvent cette erreur lorsque nous pensons aux organisations comme si elles étaient des personnes, avec des motivations et des intentions (310-311, notre traduction) ».

Dans la théorie de l'agence, la firme n'est plus vue comme une « entité » identifiable. Au contraire, son enveloppe disparaît au profit d'une « fiction légale », support d'un processus de contractualisation dont l'unique objectif est de maximiser la valeur pour l'actionnaire.

De ce point de vue, Uber ou Airbnb, semblent constituer l'incarnation pure et parfaite de la firme « nœuds de contrat » : elles se réduisent à une structure centrale légère et flexible (la « fiction légale »), qui pousse la logique d'externalisation à son paroxysme pour toutes les activités productives.

Le rôle des plates-formes se résume à contractualiser, mettre en œuvre des algorithmes de mis en relation et de contrôle, et investir massivement en marketing. Mais elles n'ont que très peu d'actifs, ne produisent rien, et revendiquant une position de simple intermédiaire, ne sont pas responsables de grand-chose.

Le changement est considérable : là où l'entreprise managériale organisait et transformait le travail, la plate-forme contractualise, externalise, et contrôle à distance. Le travail n'est pas conçu par la plate-forme qui n'en est plus responsable. Le travail est sorti de l'entreprise. Là où l'entreprise était institution, il n'y a plus qu'un marché.

Le retour du « domestic system », version Silicon Valley

En remplaçant l'entreprise par un nœud de contrats marchands, les plates-formes finissent par dissoudre l'entreprise managériale. Elles remettent sur le devant de la scène des modèles de production prémanufacturiers, qui semblaient avoir été balayés par la première révolution industrielle.

Les plates-formes pair-à-pair ne possèdent pas les actifs productifs. C'est donc aux « travailleurs » de constituer et d'apporter le capital nécessaire à la réalisation du travail, quitte à supporter les risques associés. L'individu doit constituer et mobiliser un capital préalable (sous la forme d'un véhicule pour les VTC, d'un bien immobilier dans le cas d'Airbnb) pour exercer son activité.

Cette situation n'est pas sans rappeler le *domestic system*, cette forme d'organisation précapitaliste qui a précédé l'émergence de la manufacture (Hounshell 1984). Dans ce schéma, apparu en Europe au 16e siècle, des agriculteurs réalisaient une activité ouvrière domestique (souvent textile) durant des périodes de faible activité, pour le compte de négociants avec qui ils entretenaient une relation commerciale. Les paysans réalisaient cette activité à domicile, le plus souvent avec leurs propres outils. Dans la variante du *putting out system* le négociant apportait aussi la matière première (le tissu) nécessaire à l'activité.

Ce contexte précapitaliste fait écho à de nombreux éléments qui caractérisent le travail sur les plates-formes :
• la disparition d'un espace de travail géré par l'employeur ;
• l'indépendance hiérarchique (mais la dépendance économique) des travailleurs qui n'entretiennent pas un lien hiérarchique, mais marchand avec l'apporteur d'affaires ;
• la difficulté à penser une forme d'action et de représentation collective (ou syndicale) ;
• la difficulté à définir une frontière claire entre les sphères domestique, productive et professionnelle ;
• l'existence d'un travail pluriel avec des activités d'appoint (qui rappelle les « slashers », ces actifs qui cumulent plusieurs métiers) plutôt qu'une activité unique à temps plein ;
• enfin l'auto-organisation individuelle (les individus déterminent eux-mêmes leur degré d'engagement sur la plate-forme).

Quelles implications ?

Tout dépend évidemment de l'ampleur qu'est amené à prendre ce capitalisme de plateforme dans les années à venir. Mais plusieurs implications importantes sont déjà visibles.

Premièrement, dans ces « organisations-marché », les relations sociales et les rapports de domination ne sont plus strictement fondés, comme on pouvait le penser depuis Marx, sur la distinction entre capital et travail.

Curieux monde que celui d'Uber, dans lequel les travailleurs sont des capitalistes, souvent sans pouvoir, exploités par des managers virtuels (les algorithmes) d'une entreprise souvent qualifiée de « sans actifs » ! Dans l'univers des plates-formes, bien plus que la possession d'un capital productif, c'est le pouvoir de marché qui est déterminant.

Pour les travailleurs des plateformes, les implications sont variées. Si les plates-formes représentent des opportunités économiques nouvelles, elles constituent aussi des dispositifs à travers lesquels se matérialisent, se reproduisent, voire s'accroissent les inégalités patrimoniales entre individus.

L'exemple d'Airbnb est frappant : l'analyse des données produites par le site InsideAirbnb.com montre qu'à Paris, à l'image de la plupart des villes mondiales les plus prisées des touristes, la location de courte durée apparaît 2 à 4 fois plus rentable que la location classique. Ce ratio est influencé par la localisation des biens : la rentabilité (ainsi que les taux d'occupation des logements) se réduit à mesure que l'on s'éloigne des quartiers les plus touristiques et que l'on se retrouve en périphérie.

Les profits potentiels tirés du capitalisme de plate-forme apparaissent donc proportionnels à la valeur et à la rareté des actifs que possèdent les individus : là où un individu pourra générer des profits très significatifs de la location d'un bien immobilier hors norme, dans une zone touristique recherchée, les bénéfices sont bien moindres sur des biens plus classiques, dans les arrondissements moins touristiques ou en petite couronne.

De même, les perspectives de profit des chauffeurs VTC semblent structurellement bien plus limitées : les barrières à l'entrée sont plus faibles et la prestation y est beaucoup plus banalisée, favorisant la mise en concurrence des chauffeurs. Et au bas de la pyramide, il reste la possibilité d'enfourcher un vélo pour réaliser des livraisons à domicile, ou de s'inscrire sur le « turc mécanique » d'Amazon pour réaliser des micro-tâches, en l'échange de micro-rémunérations.

Outre le fait que ces processus contribuent à renforcer les inégalités - les mieux dotés en capital sont les plus susceptibles de tirer profit de ces nouveaux modèles -, ils portent en germe une transformation profonde de l'individu, qui intègre de plus en plus les logiques financières et managériales dans son propre fonctionnement. Loin de disparaître avec la firme managériale, le management descend sur l'individu. Cela se traduit, par exemple, par le fait que des individus peuvent intégrer, dans un achat immobilier ou de véhicule, le profit potentiel représenté par la « mise en marché » régulière de leur logement sur Airbnb ou sur une plate-forme de location de biens. Ce capital est matériel, mais aussi immatériel : l'individu doit veiller à préserver sa visibilité et sa réputation en ligne, gérer la confiance, être attractif, adopter un comportement transparent, intégrer une éthique de l'évaluation par ses pairs, cultiver son réseau amical et professionnel comme garantie d'opportunités futures.

Dans cette perspective, tout actif (matériel ou immatériel) peut être vu comme une ressource dormante, dont la valeur peut et doit être maximisée. Le nouvel « homo collaborant » calcule, arbitre et intègre une éthique financiarisée dans laquelle il gère en permanence sa propre valeur.

Notre système de droit est lui aussi confronté à un défi considérable, car nos sociétés ont appris à réguler les relations salariales dans le cadre de la firme managériale intégrée, dans laquelle le périmètre et la responsabilité de la firme étaient aisément identifiables. Dans ce capitalisme de plate-forme, ceci n'est plus du tout le cas, car l'organisation déborde largement des frontières juridiques de la plate-forme. Il ne s'agit plus de réguler une relation salariale, mais de réguler des relations commerciales organisées dans un contexte de dépendance économique. Pour les chercheurs et le régulateur, une perspective de recherche importante concerne l'étude des processus par lequel le droit peut responsabiliser le capitalisme de plate-forme, appelant des regards croisés entre sociologie, économie, droit et management.

Aurélien Acquier est professeur à l'ESCP Europe

1968-2018 Travail : du plein-emploi au chômage de masse

GUILLAUME DUVAL17/05/2018

La différence la plus spectaculaire entre 1968 et aujourd'hui sur le marché du travail concerne la place que les femmes y occupent : il y a cinquante ans, quasiment deux fois moins de femmes que d'hommes occupaient un emploi ; aujourd'hui, ce ratio dépasse les 90 %. Une quasi-parité, bien qu'on soit encore très loin de l'égalité femmes-hommes dans la sphère professionnelle en matière de rémunération ou de responsabilités. La quasi-totalité des emplois supplémentaires créés depuis a été occupée par des personnes de sexe féminin : on ne compte aujourd'hui qu'un million d'hommes de plus en emploi qu'en 1968, contre presque 6 millions de femmes supplémentaires.

Les femmes montent au turbin

Nombre d'emplois, en millions

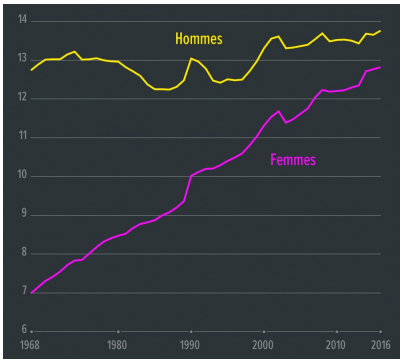

Source : OCDE

Cette entrée massive des femmes sur le marché du travail s'est traduite par un accroissement spectaculaire de la population dite active* : elle est passée de 20,2 millions de personnes en 1968 à 29,6 millions en 2016, une hausse de près de moitié. Face à cet afflux de main-d'oeuvre potentielle, l'économie française n'a pas été capable de suivre et de créer suffisamment d'emplois supplémentaires, du fait du ralentissement prolongé de la croissance économique et des crises récurrentes. D'où une autre différence de taille entre 1968 et aujourd'hui : l'apparition du chômage de masse. On est passé d'un taux de chômage de 2,6 %, soit un quasi-plein-emploi, à 8,9 %. Et depuis maintenant trente-cinq ans, le chômage oscille autour de ce niveau.

Taux de chômage, en % de la population active

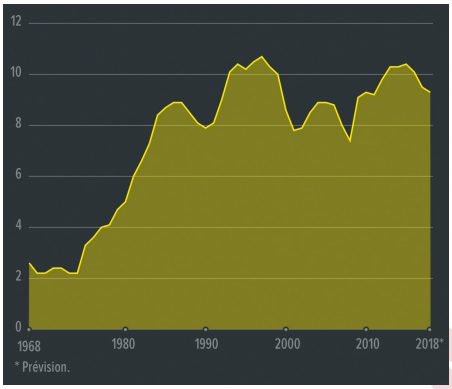

Source : Commission Européenne

Par ailleurs, à mesure que la file d'attente du chômage s'est allongée, les conditions d'emploi se sont dégradées. Il y a cinquante ans, les contrats à durée déterminée (CDD) n'existaient tout simplement pas. Ils n'ont été créés qu'en 1979. Quant à l'intérim ou aux temps partiels, ils étaient marginaux. Aujourd'hui, 9,2 % des personnes en emploi sont en CDD et 2,3 % en intérim. Une proportion qui grimpe respectivement à 31 % et 7 % pour les jeunes de 15 à 24 ans. Quant au temps partiel, il concerne désormais 30 % des femmes en emploi, contre 8 % des hommes.

Des structures économiques figées

La sécurité de l'emploi qui prévalait en 1968 ne signifie pas pour autant que les salariés restaient à vie au sein d'une même entreprise. Au contraire, le plein-emploi rendait possible une forte mobilité des travailleurs. Quitter un employeur était peu risqué et si le nouveau ne convenait pas, on n'avait aucun mal à en trouver un troisième. A l'inverse, c'est le chômage de masse qui a eu tendance à figer les structures économiques. Et a poussé à la création de multiples statuts précaires pour répondre quand même aux besoins de flexibilité des entreprises.

En 1968, la part des CDD dans l'emploi était de… 0 % (9,2 % en 2016).

Cette pression du chômage s'est également traduite par une baisse sensible de la part des salaires dans la richesse produite : en 1968, ils représentaient 69 % de la valeur ajoutée des sociétés non financières. En 2016, ils n'en pesaient plus que 66 %, alors même que ce taux a remonté de trois points depuis la crise de 2008.

Enfin, autre différence majeure entre 1968 et aujourd'hui : on comptait à l'époque près de deux fois plus de travailleurs indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs pour l'essentiel). Dans une économie de plus en plus sophistiquée et capitalistique, il devient en effet de plus en plus difficile de survivre en étant à son compte. Les indépendants pesaient 21 % de l'emploi en 1970 et étaient tombés à 9 % en 2008, avant de remonter à 12 % en 2016. Depuis la crise de 2008, la part des indépendants s'est en effet remise à monter un peu, avec notamment le recours croissant au statut d'auto-entrepreneur.

*** Population active**

Tous ceux qui sont présents sur le marché du travail, qu'ils aient ou non un emploi ou en cherchent un.

Dette de l'Unédic : comment engraisser la finance spéculative au détriment des chômeurs, des salariés, et du service public

- **JEAN GADREY** 03/05/2018

Parmi les arguments utilisés par l'oligarchie pour pousser à la libéralisation puis la privatisation des services publics, il y a presque toujours « l'énormité de la dette ». **On oublie de préciser que cette dette a été délibérément produite** par des décisions publiques diverses concernant soit des investissements insensés devenus des boulets (exemple de la SNCF), soit (ou en même

temps) l'étranglement financier - l'austérité imposée - induisant un déficit annuel récurrent. Cela conduit l'organisme public à emprunter, à s'endetter de plus en plus auprès de banques privées, à payer de plus en plus de remboursements annuels, avec un possible effet « boule de neige » (quand on doit emprunter à nouveau pour payer des intérêts devenant élevés à certaines périodes, ce qui n'est pas le cas actuellement, mais pourrait bien le redevenir, on va le voir).

On oublie aussi de nous dire qu'en contraignant des organismes publics à s'endetter faute de financements publics à la hauteur des besoins sociaux qu'ils sont censés couvrir, non seulement on ampute la réponse à ces besoins, mais **on met ces organismes entre les mains de banques et de financiers** qui vont laisser libre cours à leurs penchants pour la spéculation voire à leur appétence pour les paradis fiscaux.

Je prends ici l'exemple de l'Unédic car on peut s'appuyer sur des analyses récentes de grande qualité.

Rappel : L'Unédic et Pôle Emploi forment ce qu'on appelle l'Assurance chômage, que financent les employeurs du secteur privé. L'Unédic - Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce - est une association loi 1901. Elle gère l'Assurance chômage à proprement dite tandis que Pôle emploi s'occupe de l'accompagnement et de l'indemnisation des chômeurs.

LA DETTE DE L'UNEDIC : D'OÙ VIENT-ELLE ?

Dans le cas de l'Unédic, ou assurance chômage, une remarquable étude récente (un « audit citoyen » de 52 pages effectué par un collectif de militants associatifs, syndicaux, etc.) fait le point, chiffres et tableaux à l'appui, et il est fortement conseillé de la consulter car c'est une mine. On y constate que le stock de dette accumulée se montait en 2017 à environ 34 milliards d'euros (chiffre officiel peu transparent), soit autant que le budget annuel en 2017 de l'Unedic et Pôle emploi. Ce chiffre en lui-même n'est pas affolant, mais plus inquiétante est la tendance, puisqu'en 2008 le stock de dette n'était que de 4,9 milliards. Depuis, il a bondi.

Pourquoi cette hausse ? Plusieurs facteurs interviennent mais le plus important est évident : la forte hausse du chômage depuis 2008 n'a pas été accompagnée d'une hausse correspondante des recettes (les cotisations chômage en représentent 98 %). Cela a gonflé le déficit annuel (dépenses d'indemnisation moins recettes), en dépit de mesures restrictives qui n'ont cessé de réduire la proportion de chômeurs indemnisés et le montant de leurs indemnités.

J'ai composé le graphique suivant à partir des données trimestrielles de Pôle Emploi et de la DARES dites données CVS-CJO, pour les seules catégories A, B et C. On passe d'un point bas à 3,06 millions de demandeurs d'emploi au deuxième trimestre 2008 à 5,62 millions au premier trimestre 2018. Soit + 84 %.

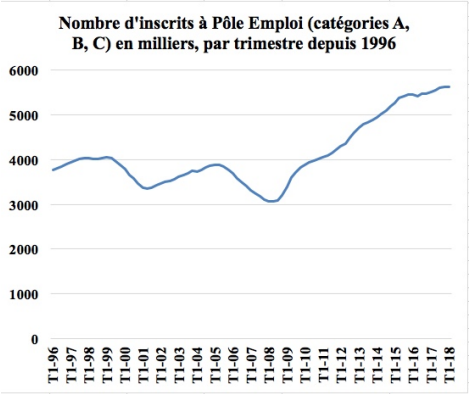

De 2008 à 2014 (tableau suivant), le nombre d'inscrits à Pôle Emploi, toutes catégories (A à D), a progressé de 86 %, de 3,3 millions à 6,14 millions (actuellement 6,26 millions). Pendant ce temps, le nombre de chômeurs indemnisés a certes progressé, mais de 38 % seulement. Le pourcentage de chômeurs indemnisés (« taux de couverture ») s'est donc effondré. La seule chose qui n'a pas bougé est le taux de cotisation…

2008-2014 : la crise et l'indemnisation du chômage

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de cotisation	6,40%	6,40%	6,40%	6,40%	6,40%	6,40%	6,40%
Nombre d'inscrits à Pôle Emploi (en millions) (1)	3,293	4,688	4,973	5,206	5,615	5,961	6,141*
Indemnisés par l'Unedic (2)	1,602	1,979	1,992	2,012	2,175	2,224	2,216
Taux de couverture ((2)/(1)	48,60%	42,21%	40,00%	38,60%	38,70%	37,30%	36,00

*Fin septembre 2014 ; Sources = rapports annuels de l'Unedic

C'est clair : dans une logique néolibérale purement comptable, l'équilibre des comptes de l'Unédic exige, si le chômage progresse fortement, qu'on réduise tout aussi fortement la proportion de chômeurs indemnisés et/ou leurs indemnités. Dans une logique de protection sociale, l'État aurait pour devoir d'augmenter les recettes de l'assurance chômage, d'une façon ou d'une autre. Et de mener des politiques créatrices d'emplois (voir mes billets sur cet enjeu : on peut créer des millions d'emplois utiles).

LA DETTE DE L'UNEDIC ENGRAISSE LA FINANCE ET APPAUVRIT LES CHÔMEURS ET LES SALARIÉS

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Car le vrai néolibéralisme consiste à privilégier les privilégiés, à savoir les très riches et la finance, ce qui est pratiquement la même chose, y compris et surtout sur le dos des salariés et des chômeurs. Or cette dette, comme d'autres composantes de la dette publique, c'est une ressource formidable pour les prêteurs privés, à savoir les banques et la finance. Le mécanisme de ce transfert vers les profits privés est bien décortiqué, exemples à l'appui, dans l'étude sur laquelle je m'appuie.

Je résume : l'UNEDIC s'endette sur les marchés financiers (en empruntant à de nombreuses grandes banques privées mondiales, voir un tableau page 24 de l'étude). En 2016, elle a versé 324 millions d'euros en intérêts, soit l'équivalent des indemnités chômage d'environ 30 000 demandeurs d'emplois percevant une indemnité moyenne de 900 euros par mois (pages 6 et 14 de l'étude).
Ainsi, « la dette de l'Unedic est livrée à la finance privée. Elle emprunte à des banques privées qui agissent pour le compte de leurs clients, le plus souvent des fonds de placement, des « hedge funds », des « mutual funds » ou des transnationales plus soucieuses d'un taux de rentabilité à 2 chiffres que du bien commun. On retrouve ces « investisseurs financiers » dans les listes des sociétés présentes dans les paradis judiciaires et fiscaux (source = Wikileaks) ou/et parmi les entreprises qui licencient. » Et pour pouvoir négocier des prêts, l'Unédic se soumet à des agences de notation, les mêmes que celles qui ont fait parler d'elles en 2008, qu'elle paie un prix d'or (650.000 euros par an) et à des commissaires aux comptes eux aussi grassement rémunérés, dans des conditions qui font soupçonner des conflits d'intérêt.
Alors certes, pour l'instant, les taux d'intérêt sont bas, mais cela ne durera pas, d'autant que le MEDEF demande qu'on en finisse avec la garantie de l'État, facteur essentiel pour négocier des taux plus bas avec les prêteurs privés.
Je conclus en citant à nouveau cet audit citoyen :
« Comme le précisèrent les rédacteurs des « Jours heureux » en 1945, le texte programme du Conseil National de la Résistance : « La cotisation sociale est un prélèvement sur la richesse créée par le travail dans l'entreprise, qui n'est affecté ni aux salaires ni aux profits, mais mutualisé pour répondre aux besoins sociaux des travailleurs résultant des aléas de la vie, indépendamment de l'État et de la négociation collective et dont le montant est calculé à partir des salaires versés ».
La France consacre ce droit à la protection sociale dans sa Constitution (articles 10 et 11 du préambule de la Constitution de 1946, repris dans la Constitution actuellement en vigueur).
Il revient donc à l'État de garantir les besoins de financement et d'assurer cette redistribution. »

Syndicalisme et inégalités aux Etats-Unis

- **MARTIN ANOTA** 15/05/2018

Les inégalités de revenu ont fortement augmenté aux Etats-Unis depuis les années soixante-dix. Depuis les années quatre-vingt, la part du revenu national rémunérant le travail a également eu tendance à décliner, ce qui est susceptible d'accroître les inégalités dans la mesure où le capital est détenu par les ménages les plus aisés. De nombreux travaux ont donc cherché à expliquer le creusement des inégalités et la déformation du partage de la valeur ajoutée. Beaucoup ne manquent pas de noter que ces dynamiques sont synchrones avec le recul du syndicalisme et, plus largement, que le taux de syndicalisation et les inégalités ont évolué dans le sens contraire tout le long du vingtième siècle. Bref, la désyndicalisation aurait contribué à l'essor des inégalités.
Au regard de la théorie économique standard, le lien entre syndicalisme et inégalités est pourtant ambigu. Les syndicats contribuent à renforcer le pouvoir de négociation des salariés face aux employeurs dans la fixation des salaires. Dans un monde où la concurrence est imparfaite, aussi bien sur les marchés des produits que sur le marché du travail, il existe des rentes et celles-ci sont réparties entre travailleurs et propriétaires du capital en fonction de leur pouvoir de négociation [Askenazy *et alii*, 2017] ; de ce point de vue, les syndicats permettent aux salariés de s'approprier une part plus importante des rentes. Comme la situation sur les marchés du travail locaux s'apparente souvent à celle du monopsone, en particulier pour les moins qualifiés, les employeurs sont donc souvent en position de force pour fixer de faibles salaires [Benmelech *et alii*, 2018], si bien que la syndicalisation peut contribuer à ramener ces derniers à leur « niveau concurrentiel ». En outre, les syndicats contribuent potentiellement à contenir les effets pervers de certaines tendance lourdes qui ont touché les pays développés ces dernières décennies : la mondialisation et le progrès technique ont pu avoir tendance à augmenter la demande de travailleurs qualifiés (donc à augmenter leurs salaires) et à réduire la demande de travailleurs peu qualifiés (donc à freiner leurs salaires et à les exposer davantage au chômage), c'est-à-dire à accroître les écarts de revenu entre qualifiés et peu qualifiés. Mais d'un autre côté, les syndicats ne représentent pas l'ensemble des travailleurs, mais ceux qui sont embauchés (les « *insiders* ») : or les revendications salariales de ces derniers pourraient nuire à l'embauche des chômeurs (les « *outsiders* »), voire à accroître leurs rangs [McDonald et Solow, 1981]. Bien sûr, cela n'est le cas que si la relation entre salaires et emploi est strictement décroissante...
Henry Farber, Daniel Herbst, Ilyana Kuziemko et Suresh Naidu (2017) ont étudié l'effet du syndicalisme sur les inégalités de revenu aux Etats-Unis en s'appuyant sur des données tirées des enquêtes Gallup et de l'enquête mensuelle (*Current Population Survey*) que le Bureau du recensement réalise auprès de la population active. Leur analyse suggère que les syndicats ont constitué une importante force d'égalisation de la répartition des revenus aux Etats-Unis au milieu du vingtième siècle. Les syndiqués bénéficient en effet d'un surcroît de salaire (une « prime salariale ») par rapport aux non-syndiqués ; d'après l'analyse de Farber et de ses coauteurs, ce supplément de salaire est d'autant plus important que l'on descend en bas de l'échelle des qualifications, mais, pour des travailleurs aux mêmes caractéristiques (et notamment au même niveau de qualifications), il s'est révélé stable au cours du temps. Or, avant la Seconde Guerre mondiale, ce sont surtout les travailleurs qualifiés qui se syndiquaient. Lorsque les syndicats se développèrent par la suite, ils ont eu tendance à drainer des travailleurs non qualifiés ; quand les taux de syndicalisation ont atteint leur pic dans les années cinquante et soixante, les syndiqués étaient relativement peu qualifiés. En raison de la prime salariale offerte par l'adhésion à un syndicat, cet essor de la syndicalisation a contribué à accroître le salaire relatif des travailleurs peu qualifiés, donc à réduire les inégalités salariales.
GRAPHIQUE Taux de syndicalisation et inégalités de revenus aux Etats-Unis

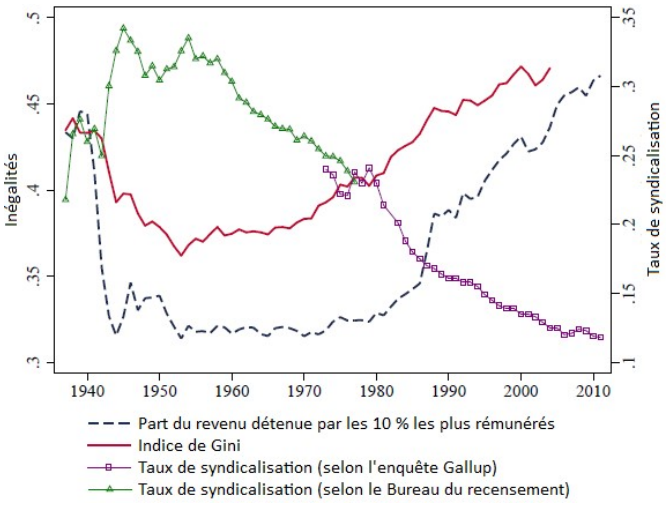

Ces dernières décennies, à mesure que le syndicalisme a reculé, le niveau de qualification des membres a augmenté : ce sont les moins qualifiés qui ont moins eu tendance à se syndiquer. Le paysage du syndicalisme retrouve ainsi peu à peu l'allure qu'il avait à la veille de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les syndicats étaient de petite taille et que leurs membres étaient relativement qualifiés. La désyndicalisation a donc certainement bien contribué au creusement des inégalités que l'on observe aux Etats-Unis depuis les années soixante-dix.

Références

ASKENAZY, Philippe, Gilbert CETTE & Paul MAAREK (2017), « Rent-sharing and workers' bargaining power: An empirical cross-country/cross-industry panel analysis », in *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 120, n° 2.

BENMELECH, Efraim, Nittai BERGMAN & Hyunseob KIM (2018), « Strong employers and weak employees: How does employer concentration affect wages? », NBER, *working paper*, n° 24307.

FARBER, Henry S., Daniel HERBST, Ilyana KUZIEMKO & Suresh NAIDU (2017), « Unions and inequality over the twentieth century: New evidence from survey data », NBER, *working paper*, n° 24587, mai.

MCDONALD, Ian M., & Robert M. SOLOW (1981), « Wage bargaining and employment », in *The American Economic Review*, vol. 71, n° 5, décembre.

Le projet de loi constitutionnelle

mardi 15 mai 2018

Le Parlement est saisi, depuis le 9 mai 2018, d'un projet de loi constitutionnelle "*pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace*". Comme bien souvent dans la période actuelle, l'intitulé de la loi tient un peu du slogan publicitaire, et on imagine tout de même assez mal que les responsables actuellement aux affaires estiment avoir été élus par une démocratie non représentative, irresponsable et inefficace. La lecture du projet rassure sur ce point, car les modifications envisagées, si elles sont loin d'être négligeables, ne modifient pas de manière substantielle, l'équilibre du régime. L'avis du Conseil d'Etat en témoigne, qui ne voit rien de choquant dans le projet, se bornant finalement à quelques suggestions de détail.

Sur le fond, l'étude sera limitée aux éléments de la révision qui touchent directement aux libertés publiques. Nous ne ferons que mentionner la transformation du Conseil économique, social et environnement (CESE) en une "*chambre de participation citoyenne*", la consécration de la Corse comme "*collectivité à statut particulier*", ou l'inscription de "*la lutte contre les changements climatiques*" dans l'article 34 de la Constitution. En matière de libertés, les dispositions concernent essentiellement l'autorité judiciaire, le Conseil constitutionnel, et le parlement.

La suppression de la Cour de justice de la République

Le président Macron avait annoncé la suppression de la Cour de justice de la République (CJR), dans son discours au Congrès du 3 juillet 2017, reprenant ainsi une promesse déjà faite par son prédécesseur. Créée à la suite de l'affaire du sang contaminé, la CJR s'est rapidement illustrée par sa mansuétude. Multipliant les relaxes et les condamnations accompagnées d'une dispense de peine, elle a eu rapidement la réputation d'une juridiction complaisante, d'autant qu'elle était composée de seulement trois juges auxquels s'ajoutaient une douzaine de parlementaires. Ces derniers se jugeaient donc eux-mêmes, ce qui pouvait expliquer cette constante indulgence. Les membres du gouvernement seront donc jugés dans les conditions du droit commun. La seule spécificité résidera dans le maintien d'une commission chargée de filtrer la requête, lorsqu'est mis en cause un acte commis dans l'exercice des fonctions. Il s'agit d'éviter l'instrumentalisation de la justice à des fins partisanes et d'empêcher de prospérer des recours uniquement destinés à déstabiliser un adversaire politique.

Le Conseil supérieur de la magistrature

Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) donne lieu, quant à lui, à une réforme visant à rapprocher le statut des membres du parquet de celui des magistrats du siège. Ils seront toujours nommés par l'Exécutif, mais sur avis conforme du CSM et non plus sur avis simple. Il exercera aussi à leur égard le pouvoir disciplinaire, selon une procédure identique à celle qui existe pour la magistrature assise. Le but est d'assurer un équilibre entre des objectifs opposés, d'une part maintenir la soumission du parquet à l'Exécutif dans la mesure où il doit mettre en oeuvre la politique pénale, d'autre part renforcer son indépendance. On peut se demander si cette réforme suffira à faire évoluer la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Dans son célèbre

arrêt *Moulin c. France* de 2010, celle-ci avait refusé de considérer les membres du parquet comme des magistrats au sens de la Convention européenne des droits de l'homme, dès lors qu'ils demeuraient hiérarchiquement soumis au pouvoir exécutif. Or, l'évolution du pouvoir de nomination et de la procédure disciplinaire ne met pas fin au droit du ministre de la justice de donner des instructions aux procureurs.

Le Conseil constitutionnel

La suppression des membres de droit du Conseil constitutionnel s'analyse également comme une réforme attendue. Alors que la création de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a eu pour effet de faire participer le Conseil constitutionnel au contentieux de droit commun, soit devant le juge judiciaire, soit devant le juge administratif, la présence des anciens présidents de la République en son sein devenait de plus en plus indéfendable. L'absurde la situation a culminé avec Nicolas Sarkozy contestant le refus de valider son compte de campagne devant un Conseil constitutionnel dont il était membre de droit... On notera que la mesure ne s'appliquera pas aux membres de droit qui ont siégé au Conseil l'année précédant la délibération du conseil des ministres sur le projet de loi constitutionnelle. Cette formulation permet d'écarter tous les anciens présidents actuellement vivants, dès lors qu'aucun d'entre eux n'a siégé depuis mai 2017.

La proposition de loi constitutionnelle met ainsi fin à cette hérésie juridique que constituait la présence des anciens présidents au sein du Conseil. La question de l'impartialité du Conseil est-elle pour autant réglée ? En l'état actuel des choses, la proposition ne touche pas aux membres nommés. Or ces derniers sont désignés par des autorités politiques, le président de la République et le président de chaque assemblée parlementaire. Les affinités politiques ne sont évidemment pas absentes dans les choix qui sont effectués. Alors même que le Conseil vient de se proclamer "juridiction suprême" en obtenant de pouvoir saisir la Cour européenne des droits de l'homme d'une question préjudicielle, n'est-il pas surprenant de voir son président donner son avis dans les médias sur la politique extérieure de la France ? On a même vu, quelquefois, des membres s'éloigner quelque temps du Conseil pour aller faire une campagne électorale... De toute évidence, l'audace des auteurs de la proposition ne va pas jusqu'à une remise en cause de cette situation.

L'abaissement de soixante à quarante du nombre de parlementaires susceptibles de saisir le Conseil constitutionnel, dans le cadre de son contrôle *a priori*, n'appelle pas beaucoup de commentaires. Il s'agit en effet de répercuter la réforme qui sera introduite par une loi organique et qui réduira de 30 % le nombre de parlementaires.

Le parlement

Les dispositions relatives au Parlement visent d'abord à discipliner l'exercice du droit d'amendement. Seront systématiquement irrecevables les amendements qui ne sont pas du domaine de la loi ou qui sont "*sans lien direct*" avec le texte débattu. Sur ce point, la proposition reprend la jurisprudence du Conseil constitutionnel qui sanctionne régulièrement des cavaliers législatifs sans rapport avec le texte. C'est ainsi que, dans une décision du 16 janvier 1991, il avait sanctionné une disposition sur le recrutement des enseignants des écoles d'architecture introduite par amendement dans une loi relative à la santé publique. Désormais, l'irrecevabilité sera opposable à tous les amendements sans lien avec le texte, qu'ils émanent du gouvernement ou du parlement. En cas de conflit, le Conseil constitutionnel aura seulement trois jours pour se prononcer. De manière indirecte, cette contrainte nouvelle devrait aussi permettre une réduction du nombre des amendements. On sait en effet qu'une des techniques les plus utilisées d'obstruction parlementaire consiste à noyer un projet de loi sous une multitude d'amendements, souvent sans aucun rapport avec le texte.

La proposition veut aussi renforcer le rôle des commissions, dans le but d'accélérer le débat en séance plénière. A dire vrai, ce processus avait été engagé dès la révision de 2008 qui permettait de soumettre en séance publique le texte adopté par la commission, et non plus celui présenté par le gouvernement. Aujourd'hui, l'idée est clairement de faire adopter la loi en commission, le droit d'amendement s'exerçant uniquement en son sein. Seuls seront donc appelés en séance plénière les textes justifiant un débat solennel. Le Conseil d'Etat précise, dans son avis, que la loi organique devra affirmer le principe de publicité des débats en commission et définir les règles de vote. Il ajoute que la présence du gouvernement au moment du débat doit être inscrite dans la Constitution.

Enfin, le projet souhaite raccourcir la procédure, en cas d'échec de la commission mixte parlementaire. La nouvelle lecture devant l'Assemblée sera supprimée et le Sénat se prononcera dans les quinze jours sur le dernier texte voté par l'Assemblée. Si le désaccord persiste, l'Assemblée aura le dernier mot, dans un délai qui ne devra pas dépasser huit jours. Le débat parlementaire ne doit pas trainer. C'est toute la logique de la révision et le Conseil d'Etat reconnait que ces réformes devraient permettre de "*simplifier et d'accélérer*" la procédure.

La maîtrise du gouvernement sur l'ordre du jour

Pour assurer le contrôle du gouvernement sur cette procédure, le texte rend à l'Exécutif une maîtrise de l'ordre du jour dont il ne disposait plus. Dans l'état actuel du droit, l'article 48 de la Constitution prévoit que deux semaines de séance sur quatre sont réservées par priorité aux textes dont l'inscription est demandée par le gouvernement, deux autres sont réservées par priorité aux assemblées, dont l'une est consacrée au contrôle du gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques.

Précisément, cette semaine de contrôle risque aujourd'hui de passer à la trappe. Certes, le projet ne prévoit pas sa suppression, ce qui serait maladroit. Il se borne à élargir le champ du 3è alinéa de l'article 48 qui permet au gouvernement de demander l'inscription à l'ordre du jour, en dehors des deux semaines qui lui sont réservées, des lois de finances et de financement de la sécurité sociale. Le projet élargit considérablement le champ de cette inscription dérogatoire en l'étendant aux textes "*relatifs à la politique économique, sociale ou environnementale*". Autant dire que la liste des lois déclarées prioritaires risque de s'étendre à l'infini, et que le temps consacré au contrôle et à l'évaluation risque de se réduire comme une peau de chagrin.

L'article 11 écarté implicitement par le Conseil d'Etat

Ce projet va évoluer et l'avis du Conseil d'Etat ne permet pas de l'apprécier dans toute son ampleur. Il ne porte en effet que sur la proposition de loi de révision, alors qu'il aurait été nettement plus intéressant de lui soumettre en même temps les projets de loi

organique et de loi ordinaire. La vision globale fait défaut et l'on ignore encore quelle voie de droit sera utilisée pour faire aboutir ce projet.

En l'état actuel des choses, on peut penser que la procédure prévue par l'article 89 de la Constitution n'a pas beaucoup de chances d'aboutir. Si le gouvernement a une majorité solide et disciplinée à l'Assemblée, il n'en est pas de même au Sénat.. et l'on voit mal, en tout état de cause, le parlement adhérer à une révision qui implique la réduction d'un tiers du nombre de ses membres. Reste donc l'article 11 qui permet au président de la République de faire adopter directement la révision par référendum, comme l'avait fait avant lui le général de Gaulle pour contraindre le parlement à accepter l'élection du président au suffrage universel. Or, dans son avis, le Conseil d'Etat exclut purement et simplement le recours à l'article 11. Il n'a certes pas l'audace de le déclarer clairement, mais il dit qu'"*aucune autre consultation*" que la sienne "*n'est requise sur un projet de révision constitutionnelle avant que le parlement* ***et****, le cas échéant, le peuple n'en décident*". La phrase est claire : le peuple ne peut pas être saisi directement mais il ne peut être consulté qu'après le vote en termes identiques prévu par l'article 89.. Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat aurait invoqué le parlement ***ou*** le peuple. Il reste tout de même à se demander sur quel fondement le Conseil d'Etat se permet ainsi d'exclure le recours à l'article 11. Celui-ci s'analyse comme une prérogative du Président de la République, et le Conseil d'Etat n'est pas compétent pour choisir quelle voie de droit peut être utilisée pour réviser la Constitution.

CRAISST